

## RAPPORT DE LA RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1

*Bilbao (Espagne), 23-25 juillet 2018*

### 1. Ouverture de la réunion

M. Shep Helguilè (Côte d'Ivoire), président de la Sous-commission 1, a ouvert la réunion. Le président a présenté le nouveau Secrétaire exécutif de l'ICCAT, M. Camille Jean Pierre Manel. M. Manel a souhaité la bienvenue aux participants et aux observateurs à cette réunion intersessions et a fait savoir que le Secrétariat offrait son appui pour faciliter les discussions pendant la réunion intersessions. Le président a noté que l'Union européenne avait soumis une proposition de termes de référence. Une partie s'est dite préoccupée par le fait que les termes soumis étaient trop généraux et ne relevaient pas du mandat de la Sous-commission, mais le président a reconnu la nécessité de termes généraux dans ce contexte.

### 2. Désignation du rapporteur

Mme Grace Ferrara (États-Unis) a été désignée aux tâches de rapporteur.

### 3. Objectifs de la réunion

Les objectifs de la réunion, tels que reflétés dans l'ordre du jour, ont été acceptés.

### 4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

L'ordre du jour a été adopté sans modification et figure à l'**appendice 1**.

Le Secrétaire exécutif a décrit l'organisation de la réunion et a noté que les 18 Parties contractantes suivantes étaient présentes : Afrique du Sud, Angola, Belize, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Curaçao, El Salvador, États-Unis, Gabon, Guatemala, Japon, Mauritanie, Namibie, Panama, Sénégal, Royaume-Uni (T-O) et Union européenne. Il a également noté la participation d'une Partie, Entité et Entité de pêche non contractante coopérante (Taïpei chinois), ainsi que de quatre organisations non gouvernementales (IPNFL - *International Pole and Line Foundation*, ISSF - *International Seafood Sustainability Foundation*, The Pew Charitable Trusts, SCIAENA - *Associação de Ciências Marinhas e Cooperação*). La liste des participants figure à l'**appendice 2**.

Le président a noté que les CPC seraient invitées à résumer les questions soulevées dans leurs déclarations d'ouverture.

### 5. Bref examen de l'état des stocks et des pêcheries de thonidés tropicaux

Le président du SCRS, le Dr David Die, a présenté un aperçu de l'état des stocks examinés par cette Sous-commission ainsi que les résultats préliminaires de l'évaluation du stock de thon obèse réalisée en 2018. Il a fait remarquer que la capture totale de thon obèse a dépassé le TAC en 2016 et 2017 et, bien que le niveau de capture des CPC disposant de quotas individuels ait diminué en 2016-2017 par rapport à la période 2010-2015, le niveau de capture des CPC ne détenant pas de quotas individuels a augmenté au cours de cette même période. Il a également été déterminé que, bien que les prises des palangriers et des canneurs aient diminué, les prises des senneurs et d'autres types d'engins ont augmenté.

Les résultats de l'évaluation indiquent que le thon obèse est surexploité et victime de surpêche. Le Dr Die a expliqué que la matrice de Kobe et l'avis de gestion seront présentés à la plénière du SCRS, mais que les résultats essentiels ne devraient pas changer. Outre la nécessité d'incorporer ces estimations de l'incertitude, le Dr Die a indiqué que les résultats du modèle utilisé cette année étaient plus fiables, car il avait été possible d'incorporer plus de données, notamment les données opération par opération des

pêcheries palangrières, que dans les modèles utilisés au cours des dernières années et car la sélectivité des tailles des différentes flottilles a été prise en considération. Les 18 scénarios réalisés dans le cadre du SSC3 ont montré que le stock se trouvait dans la zone rouge du diagramme de Kobe (surexploité et victime de surpêche).

Une CPC a demandé au Secrétariat de fournir les prises nominales totales de thon obèse de la tâche I par CPC et type d'engin, ainsi que les quotas alloués conformément à la Rec. 16-01. Le Secrétariat a fourni ce tableau pour la période 2010-2017. Une CPC a en outre demandé que les captures des senneurs soient ventilées par mode de pêche, pêche sous dispositifs de concentration du poisson (DCP) et sur bancs libres (**appendice 3**).

Une CPC a demandé si de nouvelles mesures de conservation pour le thon obèse seraient également bénéfiques pour le stock d'albacore. Le Dr Die a répondu que certaines mesures, telles que le passage de la pêche sous DCP à la pêche sur bancs libres, pourraient accroître les prises d'albacore, ce que le SCRS a observé lorsque les senneurs pêchant sur bancs libres opèrent dans la zone fermée à la pêche sous DCP. Plusieurs CPC ont noté la complexité de la gestion d'une pêcherie multi-espèce. Le Dr Die a expliqué que le processus de MSE peut faciliter l'évaluation des impacts des mesures de gestion individuelles sur les différents stocks.

Une CPC a souhaité savoir si la prise maximale équilibrée (PME) du thon obèse avait augmenté ou diminué au cours des dernières années. Le Dr Die a expliqué que la PME actuelle est inférieure à l'antérieure, tandis que la biomasse du stock reproducteur (SSB) requise pour permettre la PME a augmenté.

Une CPC a demandé que le président du SCRS partage les résultats préliminaires de l'évaluation de l'impact de la pêcherie pour 2015-2017 qui montre une réduction de la SSB attribuée à chaque méthode de pêche. Le Dr Die a présenté des résultats préliminaires montrant que l'impact des senneurs pêchant avec des DCP et des palangriers était relativement plus élevé, en poids, que celui des canneurs et des senneurs pêchant sur bancs libres. Le Secrétariat a précisé que les prises des ligneurs étaient incluses avec celles des canneurs aux fins de l'analyse des données. Le Dr Die a expliqué que cette analyse ne répond pas à la demande formulée par la Commission de quantification de l'impact escompté sur la PME, la  $B_{PME}$  et l'état relatif du stock pour le thon obèse et l'albacore, découlant des réductions des contributions proportionnelles individuelles des pêcheries de palangriers, de senneurs sous DCP, de senneurs sur bancs libres et de canneurs à la prise totale (paragraphe 49c de la Rec. 16-01). D'autres analyses seront élaborées lors de la réunion du SCRS de cet automne pour répondre spécifiquement à cette demande de la Commission.

## 6. Mesures de conservation et de gestion actuelles

Il était de l'avis général que les mesures contenues dans la *Recommandation de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux* [Rec. 16-01] ne tiennent pas compte des récents changements intervenus dans les pêcheries de thonidés tropicaux. De nombreuses CPC ont exprimé de sérieuses préoccupations quant au fait que les captures totales déclarées dépassaient de manière significative le TAC du thon obèse en 2016 et 2017. Le TAC d'albacore a été dépassé en 2016 ; les données de capture d'albacore pour 2017 n'étaient pas encore disponibles. La structure de base de la Rec. 16-01 crée une situation problématique en vertu de laquelle le TAC peut être dépassé même si toutes les CPC sont techniquement en conformité avec la mesure. Les CPC ont également discuté de la nécessité d'aborder le tableau d'allocation, ainsi que la question des CPC qui ne figurent pas sur le tableau d'allocation mais qui capturent du thon obèse.

Le Dr Die a répété que les résultats préliminaires de l'évaluation de 2018 indiquent clairement la nécessité de réduire les prises globales de thon obèse et de réduire la proportion élevée de prises de petits thons obèses par rapport aux niveaux actuels. Les CPC ont convenu qu'une approche large et globale est nécessaire pour réduire la mortalité par pêche globale et les prises de petits poissons au moyen de mesures spécifiques à la flottille qui soutiennent le rétablissement. Plusieurs CPC ont demandé que certains aspects du suivi et des contrôles des pêcheries énoncés dans la Rec. [16-01] soient renforcés pour faire en sorte que les captures totales ne dépassent pas les TAC pour le thon obèse et l'albacore.

Les CPC ont convenu que bien que le SCRS ait été invité à fournir plusieurs nouvelles analyses liées aux impacts de la Rec. [16-01], de nombreux travaux scientifiques ont déjà été réalisés et la Commission doit agir sur la base des informations scientifiques disponibles lors de la réunion annuelle de 2018.

## **7. Considérations de modifications aux mesures de conservation et de gestion actuelles ou adoption de nouvelles mesures**

Les CPC ont exprimé leur volonté de travailler ensemble pour élaborer un jeu complet de mesures visant à mettre un terme à la surpêche et à soutenir le rétablissement du stock de thon obèse de l'Atlantique. Un accord général s'est dégagé sur deux objectifs primordiaux : réduire les prises de thon obèse conformément à l'avis scientifique et réduire la mortalité du thon obèse juvénile (<100 cm). Un large débat s'est instauré sur les éléments et options éventuelles d'une nouvelle mesure de gestion pour les thonidés tropicaux.

Les limites de capacité conjointement avec les limites de capture ont été longuement discutées et ont été généralement soutenues par les CPC présentes, mais aucun accord n'a été trouvé sur les méthodes proposées pour limiter la capacité. Plusieurs CPC ont fermement appuyé la limitation du nombre de navires de support et de ravitaillement dans la pêche à la senne comme méthode de limitation de la capacité dans les pêcheries sous DCP, mais le Secrétariat a noté la difficulté de définir et d'identifier ces navires. Une autre suggestion était de réduire le nombre de DCP autorisés par navire, conformément aux mesures prises par d'autres ORGP thonières. Plusieurs CPC ont souligné qu'il serait difficile de quantifier les avantages découlant de limites de capacité plus strictes et que les limites de la capacité ne seraient pas un substitut acceptable à un TAC de thon obèse de l'Atlantique basé sur l'avis du SCRS.

Une CPC a demandé au Dr Die comment distinguer les pêcheries ciblant le thon obèse de celles qui capturent le thon obèse comme prise accessoire. Il a répondu que, pour les besoins du SCRS, les captures dirigées et les prises accessoires de thon obèse sont déclarées en poids de la même manière.

La discussion sur la manière de réduire la prise totale s'est largement concentrée sur la structure de la Rec. [16-01] en vertu de laquelle les CPC côtières en développement capturant plus de 3.500 t recevraient des quotas annuels et les CPC capturant un volume inférieur n'en recevraient pas. Comme c'était le cas en 2016 et 2017, il est possible que le TAC soit dépassé sans qu'aucune CPC individuelle ne dépasse son quota. Cependant, lorsque le TAC est dépassé, seuls les pays disposant de quotas sont tenus de rembourser la surconsommation. Certaines CPC ont suggéré qu'un quota soit alloué à toutes les CPC capturant du thon obèse, afin d'accroître la responsabilité vis-à-vis du TAC et son application. Une autre idée consistait à abaisser à 1.000 t le déclencheur pour les petits pêcheurs, davantage de CPC se trouvant ainsi dans le tableau des quotas, tout en offrant une certaine flexibilité aux petits pêcheurs. Il a également été suggéré que le volume de report autorisé par la Rec. [16-01] est trop élevé pour un stock surexploité et que le report aux quotas ajustés augmente la probabilité que le TAC soit dépassé.

Plusieurs CPC étaient préoccupées par les limitations que ces mesures imposeraient aux pays en développement cherchant à développer leurs pêcheries de thonidés tropicaux. Une CPC a rappelé que le niveau de déclenchement établi pour les petits pêcheurs (au paragraphe 4b de la Rec. 16-01) était à l'origine conçu pour permettre une certaine croissance des pêcheries des États côtiers en développement. Plusieurs CPC ont exprimé leur accord, tandis que d'autres ont reconnu ceci, précisant que toutes les possibilités de pêche devraient être considérées dans le contexte de l'état du stock et d'autres éléments de la *Résolution de l'ICCAT portant sur les critères pour l'allocation de possibilités de pêche* (Rés.15-13). Le Sénégal a déclaré que la Commission pourrait devoir envisager de réviser les critères d'allocation pour parvenir à un accord sur un schéma d'allocation pour le thon obèse, mais plusieurs autres CPC se sont dites préoccupées du fait que l'ouverture du débat sur les critères d'allocation retarderait l'avancée de l'amélioration de la gestion des thonidés tropicaux. Plusieurs CPC ont suggéré que ceux qui ont bénéficié de la capture du thon obèse dans le passé ont provoqué l'épuisement du stock et devraient donc être responsables de toute réduction de quota nécessaire pour rétablir le stock. Une autre CPC a convenu que les CPC en développement devraient être en mesure de développer leurs pêcheries, mais elle a indiqué que l'étendue des développements devrait être discutée à la réunion de la Commission et devrait peut-être être limitée, en se fondant sur l'avis scientifique du SCRS.

Plusieurs CPC ont proposé de réviser la fermeture spatio-temporelle existante afin de réduire la capture globale. Le Salvador a suggéré une fermeture totale de toutes les pêcheries de senneurs industriels dans

l'océan Atlantique pendant un certain temps chaque année, en remplacement d'un TAC. Le Dr Die a rappelé une analyse antérieure effectuée par le SCRS, qui avait conclu que tout avantage d'une fermeture spatio-temporelle englobant tout l'Atlantique dépendrait du comportement de la flottille. Si les flottilles capturent plus pendant la saison d'ouverture pour compenser la perte de capture pendant la fermeture, tous les avantages potentiels seraient atténués par cet effort supplémentaire. D'autres options ont été discutées, telles que l'élargissement de la fermeture spatio-temporelle dans la zone géographique, le calendrier et / ou le type de mode de pêche. Les CPC ont convenu d'examiner les résultats des éventuelles analyses supplémentaires dont pourrait disposer entre-temps le SCRS sur l'efficacité de la fermeture spatio-temporelle des DCP, mais plusieurs CPC ont noté que la Commission ne devrait pas tarder à prendre d'autres mesures selon les besoins.

Le Dr Die a présenté les résultats d'une autre étude du SCRS qui indiquait que la majorité des juvéniles de thon obèse capturés dans la pêcherie étaient pêchés par des senneurs utilisant des DCP. L'Afrique du Sud a suggéré que toute CPC utilisant des DCP devrait figurer sur le tableau d'allocation. Des options telles que la réduction du nombre autorisé de DCP déployés, l'établissement de limites au nombre d'opérations avec DCP par navire, des périodes supplémentaires de fermeture de la pêche sous DCP et l'utilisation de DCP biodégradables ont été discutées. Cependant, les CPC ont convenu que la gestion des DCP nécessite des définitions spécifiques qui doivent encore être adoptées par l'ICCAT et que davantage de contributions du SCRS sont nécessaires pour déterminer les meilleures options pour gérer les DCP. En raison de l'état du stock et du besoin urgent de mesures pour réduire la mortalité juvénile, certaines CPC ont proposé que des mesures immédiates, telles que la réduction du nombre de déploiements de DCP, soient prises dès à présent alors que le SCRS effectue des analyses pour élaborer des mesures plus permanentes. Le Secrétariat et le Dr Die ont noté que le groupe de travail *ad hoc* sur les DCP avait élaboré des recommandations préliminaires, mais que cette liste ne sera pas finalisée avant la prochaine réunion.

Plusieurs CPC ont souligné qu'il importait d'envisager des mesures supplémentaires de suivi, de contrôle et de surveillance pour garantir l'application et la déclaration, notant que le plan de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (Rec. 17-07) pourrait servir de modèle pour d'autres mesures spécifiques aux flottilles. Les idées partagées comprenaient des plans d'inspection, des plans de capacité, des taux plus élevés de couverture des observateurs et un suivi électronique. Une CPC a noté que compte tenu de la longueur et de la complexité de la Rec. 17-07, les CPC qui ne sont pas membres de la Sous-commission 2 n'ont pas eu suffisamment de temps pour se familiariser avec ces mesures et en discuter lors de cette réunion.

Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus sur des éléments spécifiques d'une nouvelle mesure concernant les thonidés tropicaux, il a été convenu que les options devraient être reflétées de manière générale au titre du point 9 de l'ordre du jour. Les CPC ont exprimé leur intention de poursuivre les discussions informelles entre les sessions en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une mesure révisée à la réunion annuelle de 2018.

## **8. Projet de plan pour le développement d'une évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour les thonidés tropicaux**

La Commission a entamé un processus d'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour les thonidés tropicaux afin de soutenir la gestion améliorée de ces stocks.

La MSE est un processus qui nécessite une coopération étroite entre la Commission, ses différents organes et toutes les parties prenantes. Le processus MSE est un processus pluriannuel qui peut aboutir à l'adoption d'une règle de contrôle de l'exploitation et/ou d'une procédure de gestion.

L'ICCAT réalise des processus MSE pour plusieurs stocks prioritaires. Certains de ces processus sont bien avancés, comme le processus de MSE pour le stock de germon du Nord, qui a mené à l'adoption d'une règle provisoire de contrôle de l'exploitation. D'autres processus en sont encore au stade initial, comme dans le cas des thonidés tropicaux. L'ICCAT dispose d'une feuille de route pour tous ces processus. Celle-ci établit un calendrier de la marche à suivre en ce qui concerne la MSE. La feuille de route est conçue de façon à être modifiée tous les ans par la Commission, en consultation avec le SCRS.

Pour que le processus MSE soit efficace, la Commission doit établir des objectifs de gestion opérationnels clairs. Une fois que ces objectifs auront été clairement définis, des indicateurs de performance quantitatifs pourront être convenus. Ces indicateurs pourront ensuite être utilisés pour évaluer la réussite ou l'échec des mesures de gestion en évaluant les avantages et les inconvénients entre les objectifs concurrents.

Une discussion est en cours au sein de l'ICCAT sur ces objectifs de gestion concernant les thonidés tropicaux, mais la Commission n'a pas encore adopté d'objectifs spécifiques autres que ceux qui sont inscrits dans les textes de la Convention. Les réunions du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) de l'ICCAT ont recommandé que, entre-temps, le SCRS utilise, aux fins du développement de la MSE, les objectifs et les indicateurs des performances équivalents utilisés pour la MSE du germon du Nord. Cela impliquerait que chaque stock de thonidés tropicaux aurait des objectifs opérationnels :

- Maintenir chaque stock dans la « zone verte » du diagramme de Kobe avec 60% de probabilité.
- Maintenir les prises à long terme au niveau de la PME.
- Éviter les fortes fluctuations des prises annuelles découlant des changements du TAC.

La Commission a déjà convenu d'indicateurs des performances pour chacun de ces objectifs pour le germon du Nord. Des indicateurs des performances similaires sont reflétés dans la Rec. 16-01.

Il est clair qu'il n'est pas toujours possible d'atteindre tous ces objectifs simultanément. Par exemple, pour atteindre une probabilité de 60% de se situer dans la zone verte du diagramme de Kobe, les captures devraient parfois être inférieures à la PME.

La gestion par la Commission des thonidés tropicaux en tant que pêcherie plurispécifique est une distinction importante, ce qui complique encore davantage le processus MSE pour les thonidés tropicaux. Une CPC a déclaré que, pour cette raison, les objectifs pour les thonidés tropicaux devraient être différents de ceux pour le germon du Nord. Des discussions ont eu lieu sur la manière dont les objectifs plurispécifiques ou les objectifs opérationnels spécifiques à la flottille pourraient aider la Commission à envisager les avantages et les inconvénients pour les différentes espèces.

Le Dr Die a expliqué que la Commission a deux alternatives :

- a) Continuer à appliquer une gestion basée sur des objectifs se limitant à un seul stock, et donc régie essentiellement par les besoins du stock le plus faible (actuellement le thon obèse),
- b) Définir quelques objectifs plurispécifiques ou propres à une flottille et être ainsi en mesure d'évaluer les avantages et les inconvénients d'une manière plus stratégique pour l'ensemble des thonidés tropicaux.

Une CPC a rappelé à la Sous-commission la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* (Rec. 11-13) qui stipule que pour les stocks surexploités par la surpêche, la Commission devra immédiatement adopter des mesures de gestion conçues pour avoir une probabilité élevée de mettre un terme à la surpêche. Une autre CPC a suggéré, par exemple, que la Commission envisage une gamme de probabilités de rétablissement de 50%, 55% et 60% pour analyser les implications pour le TAC. Certaines CPC se sont demandé si une probabilité de 50% serait suffisamment élevée pour satisfaire cette recommandation, notant qu'une probabilité de 60% avait été utilisée pour plusieurs autres stocks de l'ICCAT. Le président du SCRS a indiqué que la matrice de Kobe sera préparée cet automne par le SCRS afin d'alimenter les discussions lors de la réunion annuelle.

Une autre CPC a suggéré l'objectif de réduire la mortalité des petits thons obèses. Il y a eu un accord général sur le fait que cette proposition soutiendrait l'objectif général du rétablissement des stocks. La discussion de cet objectif a conduit à se demander comment définir le terme de « petit poisson ». Le Dr Die a expliqué que le SCRS décrit les juvéniles de thon obèse et d'albacore comme étant des spécimens d'une longueur inférieure à 100 cm. Une CPC a soulevé le problème de la définition des petits poissons en tant que juvéniles, la majorité des prises par engins de surface étant composée de juvéniles. Le Dr Die a présenté plusieurs graphiques confirmant que pour tous les types d'engins, à l'exception des palangres, la proportion des captures de juvéniles dépasse 80% (**appendice 4**). De l'avis général, l'un des objectifs opérationnels devrait consister à réduire la proportion globale des captures de juvéniles, car cela devrait se traduire par une PME plus importante qui profiterait à toutes les pêcheries.

En ce qui concerne le stock de listao de l'Atlantique Ouest, le Brésil a noté que les prises accessoires de juvéniles de thon obèse et d'albacore étaient limitées dans cette pêcherie et a suggéré que ce stock soit soumis à une MSE distincte. Le président du SCRS a convenu qu'il serait approprié d'utiliser une MSE pour un seul stock pour évaluer les options pour le listao occidental.

## **9 Recommandations à la Commission et demandes au SCRS**

L'**appendice 5** contient une liste d'éléments et d'options qui ont été examinés aux points 7 et 8 de l'ordre du jour et qui seront examinés plus avant lors de la prochaine réunion de la Commission pendant l'élaboration d'une nouvelle mesure. De l'avis général, la nouvelle mesure relative aux thonidés tropicaux doit être adaptée aux résultats finaux de l'évaluation du stock de thon obèse et aux autres analyses présentées par le SCRS à la Commission.

## **10. Autres questions**

La Sous-commission a examiné le tableau des recommandations élaboré lors de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT. Les recommandations relatives à la Sous-commission 1 ont été examinées et complétées par de nouvelles informations si nécessaire. Le tableau final mis à jour est répertorié comme **appendice 6** dans les documents de réunion.

Le Secrétariat a demandé à la Sous-commission d'examiner le calendrier actuel de déclaration des données de capture de thon obèse par les CPC. La Recommandation 16-01 exige que toutes les CPC déclarent des données trimestriellement, mais la date de début de l'année de pêche est définie différemment par certaines CPC. Le Secrétariat a demandé à la Sous-commission de clarifier ce point et de déterminer si des mesures devaient être prises. Il a été convenu que les dates auxquelles les rapports trimestriels sont fournis peuvent être déterminées en fonction de l'année de pêche de chaque CPC. La Sous-commission reviendra sur cette question lors de la réunion annuelle de novembre.

## **11. Adoption du rapport et clôture**

La réunion a été levée. Le rapport a été adopté par correspondance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Objectifs de la réunion<sup>1</sup>
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
5. Bref examen de l'état des stocks et des pêcheries de thonidés tropicaux (incluant les résultats préliminaires de l'évaluation du stock de thon obèse de 2018 et principaux défis rencontrés dans les évaluations des stocks de thonidés tropicaux).
6. Mesures de conservation et de gestion actuelles (y compris les difficultés de leur mise en œuvre et évaluation de leur efficacité).
7. Considérations de modifications aux mesures de conservation et de gestion actuelles<sup>2</sup> ou adoption de nouvelles mesures qui pourraient prévoir, entre autres :
  - Limites de la capacité
  - Limites de capture
  - Fermetures temporelles et/ou spatiales
  - Limites/réduction de l'effort de pêche sous DCP
  - Limites /réduction du nombre de navires de support
  - Autres mesures visant à réduire la mortalité des juvéniles de thon obèse et d'albacore
  - Autres mesures
8. Projet de plan pour le développement d'une évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour les thonidés tropicaux
  - Objectifs de gestion potentiels
  - Identification d'indicateurs des performances
  - Procédures de gestion possibles, incluant des HCR
9. Recommandations à la Commission et requêtes au SCRS
10. Autres questions
11. Adoption du rapport et clôture

---

<sup>1</sup> La réunion vise à fournir un lieu de débat sur des mesures de gestion actuelles et éventuellement futures concernant les thonidés tropicaux, y compris la possible adoption future des règles de contrôle de l'exploitation.

<sup>2</sup> Lors des discussions sur de possibles mesures, la Sous-commission 1 devrait évaluer les fondements scientifiques, les avantages au niveau de la conservation et de la gestion ainsi que les éléments relatifs à l'application. À la lumière de cette évaluation, la Sous-commission 1 devrait chercher à hiérarchiser les mesures (ou combinaison de mesures) qui paraissent selon toute vraisemblance appuyer les objectifs de conservation et de gestion pertinents identifiés au point 8. Une attention particulière devrait être donnée à l'efficacité et l'efficacité vraisemblables de ces mesures et à la façon dont les CPC vérifient l'application.

**Liste des participants*****PARTIES CONTRACTANTES*****AFRIQUE DU SUD****Njobeni, Asanda \***

Forestry and Fisheries, Department of Agriculture 3 Martin Hammerschlag Way, Foretrust Building, Private Bag X2, Vlaeberg, 8002 Cape Town  
Tel: +27 21 402 3019, Fax: +27 21 402 3734, E-Mail: asandan@daff.gov.za

**Kerwath, Sven**

Chairman of the Large Pelagics and Sharks Scientific Working Group, Fisheries Research and Development, Inshore Research, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Foretrust Building, 9 Martin Hammerschlag Way, Foreshore, 8000 Cape Town, Private Bag X2, Vlaeberg 8018  
Tel: +27 83 991 4641; +27 214 023 017, Fax: E-Mail: SvenK@daff.gov.za; svenkerwath@gmail.com

**Qayiso Kenneth, Mketsu**

Deputy Director, Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, 3 Martin Hammerschlag Way, Foretrust Building, Foreshore, 8002 Cape Town  
Tel: +27 21 402 3048, Fax: +27 21 402 3734, E-Mail: QayisoMK@daff.gov.za

**ANGOLA****Fernandes, Bernardo \***

Ministerio das Pescas e do mar, Avenida 4 de Fevereiro Nº 30, Edifício Atlântico, Caixa Postal 83, Luanda  
Tel: +244 926374980; +244 222310759, Fax: +244 222310199, E-Mail: bernardomoi7@gmail.com; nkuso2015@gmail.com

**Bartolomeu, Cláudio José**

Ministry of Fisheries, Avenida 4 de Fevereiro, Nº 30 Edifício Atlântico, Caixa Postal 83, Luanda  
Tel: +244 222310759, Fax: +244 222310199, E-Mail: j.k.v.claudioebo@hotmail.com

**BELIZE****Robinson, Robert <sup>3</sup>**

Deputy Director for High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Marina Towers, Suite 204, Newtown Barracks, Belize City  
Tel: +501 22 34918, Fax: +501 22 35087, E-Mail: deputydirector@bhsfu.gov.bz

**BRÉSIL****Franklin de Souza, Davyson \***

Secretário, Aquaculture and Fisheries Secretariat - SAP, Ministry of Industry, Foreign Trade and Services, Setor Bancário Norte, Qd. 1, Bl. D, 5o. Andar, Ed. Palácio do Desenvolvimento, CEP: 70057-900 Brasília-DF  
Tel: +55 61 2027 7000, E-Mail: davyson.souza@presidencia.gov.br

**Boëchat de Almeida, Bárbara**

Permanent Mission of Brazil to the United Nations, 747 Third Avenue, 9th Floor, New York NY 10017, United States  
Tel: +1 212 372 2600, E-Mail: barbara.boechat@itamaraty.gov.br

**Bulhoes, Pablo**

North Banking Sector - SBN- QD 01, Bl D, 5th floor- Palace of Development Building - INCRA, 70057-900 Brasília  
Tel: +55 619 963 03530, E-Mail: pablo.bulhoes@presidencia.gov.br

**Calzavara de Araujo, Gabriel**

Presidente / President, SINDIPESCA, Av. Sen. Salgado Filho, 2860, Lagoa Nova - Edf. Eng. Fernando Bezerra, CEP 59075-900 Natal Rio Grande do Norte  
Tel: +55 84 3211 9287; Cel: +55 84 99480 8484, Fax: +55 84 3201 2045, E-Mail: gabriel@atlanticotuna.com.br

**Da Silva Sales, Roberto**

Praça dos Três Poderes - Câmara dos Deputados Gabinete 332 - Anexo IV, 3º andar, 70160-900 Brasília D.F.  
Tel: +55 61 3215 5332, E-Mail: [thaiz.reis@presidencia.gov.br](mailto:thaiz.reis@presidencia.gov.br)

---

\* Chef de délégation

**Espogeiro, Alexandre**

CONEPÉ, SRTVS Qd 701, Ed. Novo Centro Multiempresarial, Bl. O, nº 110, salas 186/187, 70340-905 Brasília D.F.  
Tel: +55 613 323 5831; +55 21 99971 8085, E-Mail: [alexandre\\_espogeiro@hotmail.com](mailto:alexandre_espogeiro@hotmail.com)

**Figueiredo de Oliveira Reis, Thaiz**

Coordenação General de Monitorização y Control de la Agricultura y Pesca (CGMCAP/DRMC/SEAP), Ministerio de Industria, Comercio Exterior y Servicios, Setor Bancário Norte, Qd. 1 Bloco D, 5º andar, Ed. Palácio do Desenvolvimento, CEP: 70057-900 Brasília - DF Prédio Incra - Asa Norte  
Tel: +55 61 2027 7000; +55 61 98177 0257, E-Mail: [thaiz.reis@mdic.gov.br](mailto:thaiz.reis@mdic.gov.br); [thaiz.reis@presidencia.gov.br](mailto:thaiz.reis@presidencia.gov.br)

**Hazin, Fabio H. V.**

Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE / Departamento de Pesca e Aqüicultura - DEPAq, Avenida Conselheiro Rosa e Silva, 1241, Apto. 1302, CEP: 52.050-225 Recife Pernambuco  
Tel: +55 81 999 726 348, Fax: +55 81 3320 6512, E-Mail: [fabio.hazin@ufrpe.br](mailto:fabio.hazin@ufrpe.br); [fhvhazin@terra.com.br](mailto:fhvhazin@terra.com.br)

**Lobo, Christiano**

ABIPESCA, St. de Grandes Áreas Norte Q. 601 BL H, Sala 1920, 70297400 Brasília D.F.  
Tel: +55 61 9991 5282, E-Mail: [thaiz.reis@presidencia.gov.br](mailto:thaiz.reis@presidencia.gov.br)

**Martins de Bulhoes, Antonio Carlos**

Praça dos Três Poderes - Câmara dos Deputados - Gabinete: 327 - Anexo IV, 3º andar, 70160-900 Brasília DF  
Tel: +55 61 3215 5327, E-Mail: [bpbulhoes@yahoo.com.br](mailto:bpbulhoes@yahoo.com.br)

**Silva, Natasha Lunara**

North Banking Sector - SBN- QD 01, Bl D, 5th floor- Palace of Development Building - INCRA, 70057-900 Brasília  
Tel: +55 619 815 70797, E-Mail: [natasha.silva@presidencia.gov.br](mailto:natasha.silva@presidencia.gov.br)

**Travassos, Paulo Eurico**

Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Avenida Dom Manuel de Medeiros s/n - Dois Irmaos, CEP 52171-900 Recife Pernambuco  
Tel: +55 81 3320 6511, Fax: +55 81 3320 6515, E-Mail: [pautrax@hotmail.com](mailto:pautrax@hotmail.com); [paulo.travassos@ufrpe.br](mailto:paulo.travassos@ufrpe.br)

**Verde Cordeiro Mendes, Cléber**

Deputado Federal, Praça dos Três Poderes - Câmara dos Deputados - Gabinete710 - Anexo IV, 7º andar, 70160-900 Brasília DF  
Tel: +55 619 8124 5886; +55 61 3215 5710, Fax: +61 3215 4710, E-Mail: [deputadocleberverde@gmail.com](mailto:deputadocleberverde@gmail.com)

**Villaca, Carlos Eduardo**

Coletivo Nacional de Pesca e Aqüicultura - CONEPÉ - SRTVS, Quadra 701, Bloco O nº 110, sl. 186/187, Ed. Novo Centro Multiempresarial, CEP: 70940-905 Brasília DF Asa Sul  
Tel: +55 61 3323 5831, E-Mail: [caduvillaca1964@gmail.com](mailto:caduvillaca1964@gmail.com)

**Webber, Elder José**

SINDIPI, Rua Lauro Muller, 386, 88301-400 Itajaí Santa Catarina  
Tel: +55 613 215 5327, E-Mail: [thaiz.reis@presidencia.gov.br](mailto:thaiz.reis@presidencia.gov.br)

**CANADA**

**MacDonald, Carl \***

Senior Advisor, Resource and Aboriginal Fisheries Management, Fisheries and Oceans Canada, 1 Challenger Drive, PO Box 1006, Bedford Institute of Oceanography, Dartmouth, NS B2Y 4A2  
Tel: +1 902 293 8257, Fax: +1 902 426 7967, E-Mail: [carl.macdonald@dfo-mpo.gc.ca](mailto:carl.macdonald@dfo-mpo.gc.ca)

**CÔTE D'IVOIRE**

**Shep, Helguilè \***

Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire, Rue des Pêcheurs; B.P. V-19, Abidjan  
Tel: +225 21 35 61 69; Mob: +225 07 61 92 21, E-Mail: [shelguile@yahoo.fr](mailto:shelguile@yahoo.fr); [shep.helguile@aviso.ci](mailto:shep.helguile@aviso.ci)

**Amandè, Monin Justin**

Chercheur Halieute, Centre de Recherches Océanologiques de Côte d'Ivoire, Département Ressources Aquatiques Vivantes - DRAV29 Rue des Pêcheurs, BP V 18, Abidjan 01  
Tel: +225 05 927 927, Fax: +225 21 351 155, E-Mail: [monin.amande@yahoo.fr](mailto:monin.amande@yahoo.fr); [monin.amande@cro-ci.org](mailto:monin.amande@cro-ci.org)

**Hema, Catherine**

Coordonnatrice Adjointe de Projet de Développement Durable des Ressources Halieutiques  
Tel: +225 49 924 593, E-Mail: hemacathy@yahoo.fr

**Sombo, Chokou Quetoura**

Directeur Adjoint du Port de Pêche d'Abidjan, Abidjan  
Tel: +225 0424 1289, Fax: +225 21 238080, E-Mail: sombolis@yahoo.fr; choquetou@gmail.com

**CURAÇAO**

**Chong, Ramon \***

President of the Fishery, Ministry of Economic Development of Curaçao, International Fisheries Commission, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, Pletterijweg 41, Willemstad  
Tel: +5999 529 7290, Fax: +5999 462 7590, E-Mail: ramon.chong@gobiernu.cw; ramon\_chong@hotmail.com

**Alonso Olano, Borja**

Overseas Tuna Company N.V., Poligono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo Bizkaia, España  
Tel: +34 946 187 000, Fax: +34 946 186 147, E-Mail: borja.alonso@albacora.es

**Uribe, Iñigo**

NICRA 7, S.L., C/ Txibitxiaga, N° 16, Entreplanta, 48370 Bermeo, Vizcaya, España  
Tel: +34 94 618 64 09; +34 629 452 923, E-Mail: iuribe@nicra7.com

**EL SALVADOR**

**De Paz Martínez, Celina Margarita \***

Técnico de Investigación pesquera, Dirección General de Desarrollo de la Pesca y la Acuicultura (CENDEPESCA), Final 1ª Av. Norte, 13 calle Poniente y Av. Manuel Gallardo, Santa Tecla  
Tel: +503 2210 1913, E-Mail: celina.depaz@mag.gob.sv; celinam.dpaz@gmail.com

**Mejía Arteaga, Sara Anabel**

CENDEPESCA - Ministerio de Agricultura y Ganadería, Dirección de CENDEPESCA, Santa Tecla, La Libertad, Final Avenida Manuel Gallardo  
Tel: +503 221 01760, Fax: +503 221 01700, E-Mail: saraarteaga.sm@gmail.com; sara.mejia@mag.gob.sv

**Ubis Lupion, Macarena**

Calvopesca El Salvador, S.A., Vía de Poblados, 1 - 5ª Planta, 28042 Madrid, España  
Tel: +34 617 068 486, E-Mail: macarena.ubis@calvo.es

**ÉTATS-UNIS**

**Henderschedt, John \***

Director, Office of International Affairs and Seafood Inspection, National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Room #10655, Silver Spring, Maryland, 20910  
Tel: +1 202 222 8372, E-Mail: John.Henderschedt@noaa.gov

**Blankinship, David Randle**

Office of Sustainable Fisheries, Highly Migratory Species Management Division, NOAA - National Marine Fisheries Service, 263 13th Ave South, Saint Petersburg, FL 33701  
Tel: +1 727 824 5313, Fax: +1 727 824 5398, E-Mail: randy.blankinship@noaa.gov

**Bogan, Raymond D.**

U.S. Commissioner for Recreational Interests  
Sinn, Fitzsimmons, Cantoli, Bogan & West, 501 Trenton Avenue, P.O. Box 1347, Point Pleasant Beach, Sea Girt New Jersey 08742  
Tel: +1 732 892 1000, Fax: +1 732 892 1075, E-Mail: rbogan@lawyernjshore.com

**Brown, Craig A.**

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Florida 33149  
Tel: +1 305 586 6589, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

**Ferrara, Grace**

Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA - National Marine Fisheries Service, 1315 East West Highway, Room 10875, Silver Spring, MD 20910  
Tel: +1 301 427 8371, E-Mail: grace.ferrara@noaa.gov

**King, Melanie Diamond**

Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA - National Marine Fishery Service, 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910  
Tel: +1 301 427 8366, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

**O'Malley, Rachel**

Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA - National Marine Fisheries Service 1315 East-West Highway - Room 10653, Silver Spring, MD 20910  
Tel: +1 301 427 8373, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: rachel.o'malley@noaa.gov

**Piñeiro Soler, Eugenio**

U.S. Commissioner for Commercial Interests  
Chairman, Caribbean Fishery Management Council, 723 Box Garden Hills Plaza, Guaynabo, PR 00966  
Tel: +1 787 224 7399, Fax: +1 787 344 0954, E-Mail: gpsfish@yahoo.com

**Villar, Oriana**

Office of International Affairs and Seafood Inspection, NOAA - National Marine Fishery Service 1315 East-West Highway, Room 10648, Silver Spring, MD 20910  
Tel: +1 301 427 8384, E-Mail: [oriana.villar@noaa.gov](mailto:oriana.villar@noaa.gov)

**Warner-Kramer, Deirdre**

Acting Deputy Director, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street, NW, Washington, D.C. 20520-7878  
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@fan.gov

**GABON**

**Angueko, Davy \***

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire  
Tel: +241 0653 4886, E-Mail: davyangueko@yahoo.fr; davyangueko83@gmail.com

**GUATEMALA**

**Cifuentes Marckwordt, Manoel José \***

Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación, Investigación y Desarrollo, Dirección de Normatividad de la Pesca y Acuicultura – DIPESCA, Km. 22.5 Carretera al Pacífico, Guatemala, Villa Nueva Bárcenas  
Tel: +502 57 08 09 84, Fax: +502 66 40 93 34, E-Mail: manoeljose@gmail.com

**JAPON**

**Ota, Shingo \***

Councillor, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: shingo\_ota810@maff.go.jp

**Miwa, Takeshi**

Assistant Director, International Affairs Division, Resources Management Department, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907  
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: takeshi\_miwa090@maff.go.jp

**Satoh, Keisuke**

Tuna Fisheries Resources Group, Tuna and Skipjack Resources Division, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Japan Fisheries Research and Education Agency, 5-7-1, Chome Orido, Shizuoka-Shi Shimizu-Ku 424-8633  
Tel: +81 54 336 6045, Fax: +81 54 335 9642, E-Mail: kstu21@fra.affrc.go.jp

**MAURITANIE**

**Taleb Moussa, Ahmed \***

Directeur Adjoint de l'Aménagement, des Ressources et des Études, Ministère des Pêches et de l'Économie, Direction de l'Aménagement des Ressources, BP 137, Nouakchott  
Tel: +222 452 952 141, E-Mail: talebmoussaa@yahoo.fr

**NAMIBIE**

**Iilende, Titus \***

Deputy Director Resource Management, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Brendan Simbwaye Square C/O Kenneth Kaunda and Goethe Streets, Private Bag 13355, 9000 Windhoek Khomas Region  
Tel: +264 81 149 0234, Fax: +264 61 220 558, E-Mail: titus.iilende@mfmr.gov.na

## **PANAMA**

### **Delgado Quezada, Raúl Alberto \***

Director General de Inspección Vigilancia y Control, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Edificio La Riviera - Avenida Justo Arosemena y Calle 45, Bella Vista (Antigua Estación El Arbol), 0819-05850  
Tel: +507 511 6000, Fax: +507 511 6031, E-Mail: rdelgado@arap.gob.pa; ivc@arap.gob.pa

### **Pacheco, Lucas**

Director General de Ordenación y Manejo Integral, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá (ARAP), Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 0819-05850  
Tel: +507 511 6000; +507 511 6032, E-Mail: lpacheco@arap.gob.pa

## **SÉNÉGAL**

### **Diedhiou, Abdoulaye**

Chef de Division, Direction des pêches maritimes DAKAR - DPM, 1 Rue Jorris, BP 289  
Tel: +221 33 821 47 58, Fax: +221 33 823 01 37, E-Mail: layee78@yahoo.fr

### **Faye, Adama**

Directeur adjoint de la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches, Direction, Protection et Surveillance des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz, BP 3656 Dakar  
Tel: +221 775 656 958, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr

### **Sèye, Mamadou**

Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries de la Direction des Pêches maritimes, 1, Rue Joris, Place du Tirailleur, Dakar  
Tel: +221 33 823 01 37, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mamadou.seye@mpem.gouv.sn; mdseye@gmail.com

### **Sow, Fambaye Ngom**

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRALNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar  
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: famngom@yahoo.com

## **ROYAUME-UNI (TERRITOIRES D'OUTRE-MER)**

### **Warren, Tammy M. \***

Senior Marine Resources Officer, Department of Environment and Natural Resources, #3 Coney Island Road, St. George's, CR04, Bermuda  
Tel: +1 441 705 2716, E-Mail: twarren@gov.bm

### **Collins, Martin**

CEFAS - Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Sciences, Pakefield Road, Lowestoft, Suffolk NR33 OHT  
Tel: +44 150 252 1382, Fax: +44 150 252 1382, E-Mail: martin.collins@cefass.co.uk

### **Duncan, Darren Glen**

Head of Division for Agriculture, Forestry, Fisheries and Biosecurity, STH 1ZZ Jamestown, Sta. Helena  
Tel: +44 290 24724, Fax: +44 290 24603, E-Mail: darren-duncan@enrd.gov.sh

## **UNION EUROPÉENNE**

### **Jessen, Anders \***

Director, Head of Unit - European Commission, DG Mare B 2, Rue Joseph II, 99, B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 299 24 57, E-Mail: anders.jessen@ec.europa.eu

### **Aláez Pons, Ester**

International Relations Officer, European Commission - DG MARE - Unit B2 - RFMOs, Rue Joseph II - 99 03/057, 1049 Bruxelles, Belgium  
Tel: +32 2 296 48 14, E-Mail: ester.alaez-pons@ec.europa.eu

### **Biagi, Franco**

Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries (DG-Mare) - European Commission, Rue Joseph II, 99, Bruxelles, Belgium  
Tel: +322 299 4104, E-Mail: franco.biagi@ec.europa.eu

### **Peyronnet, Arnaud**

Directorate-General, European Commission \_ DG MARE - UNIT B2 - RFMOs, Rue Joseph II - 99 03/33, B-1049 Brussels, Belgium  
Tel: +32 2 2991 342, E-Mail: arnaud.peyronnet@ec.europa.eu

**Capela, Pedro**

APASA, Cais de Santa Cruz - Edifício Lotaçor, 9900-172 Horta, Portugal  
Tel: +351 913 842 342; +351 292 392 139, E-Mail: apasa\_op@hotmail.com

**Da Silva Afonso, Inmaculada**

Islatuna, Darsena Pesquera, 1ª Transversal, Parcela 47, CP 38180 Canarias Santa Cruz de Tenerife, España  
Tel: +34 922 54 97 19; +34 609 604 803, Fax: +34 922 54 93 36, E-Mail: macu@islatuna.com

**De la Figuera Morales, Ramón**

Subdirector General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Secretaría General de Pesca, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, C/ Velázquez, 144, 28006 Madrid, España  
Tel: +34 91 347 6041, Fax: +34 91 347 6049, E-Mail: rdelafiguera@mapama.es

**Gaertner, Daniel**

IRD-UMR MARBEC, CRH, CS 30171, Av. Jean Monnet, 34203 Sète Cedex, France  
Tel: +33 4 99 57 32 31, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: daniel.gaertner@ird.fr

**Gonzalez Dieguez, Idoia**

AZTI, Idorsolo 1, 48160 Derio, Bizkaia País Vasco, España  
Tel: +34 605 776 053, E-Mail: idoia.gonzalez@zunibal.com

**Goujon, Michel**

ORTHONGEL, 5 Rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France  
Tel: +33 2 9897 1957; +33 610 627 722, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

**Herbón España, Marcelino**

Islatuna, Dársena Pesquera, Parcela 47, 38180 Santa Cruz de Tenerife, España  
Tel: +34 649 987 011, Fax: +34 922 549 336, E-Mail: macu@islatuna.com

**Herrera Armas, Miguel Angel**

OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España  
Tel: 91 431 48 57, Fax: 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

**Le Couls, Sarah**

Compagnie Française du Thon Océanique (CFTO), 11 bis rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France  
Tel: +0 607 662 143, E-Mail: sarah.lecouls@cfto.fr

**Le Galloudec, Fabien**

Ministère de l'Agriculture, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Tour Séquoia, 92055 La Défense, Cedex, France  
Tel: +33 1 40 81 91 78; +33 674 924 493, Fax: +33 1 40 81 86 58, E-Mail: fabien.le-galloudec@developpement-durable.gouv.fr

**Lizcano Palomares, Antonio**

Subdirector Adjunto de la Subdirección General de Acuerdos y Organizaciones Regionales de Pesca, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, Secretaría General de Pesca, C/ Velázquez, 144 2ª Planta, 28006 Madrid, España  
Tel: +34 91 347 6047, Fax: 91 347 60 42, E-Mail: alizcano@mapama.es

**Lopes, Luís**

Chefe de Divisao, Direção de Serviços de Recursos Naturais, Divisao de Recursos Externos, Av. Brasilia, 1449-030 Lisboa, Portugal  
Tel: +351 213035720; +351 963 909 957, Fax: +351 213035922, E-Mail: llopes@dgrm.mm.gov.pt

**Maufroy, Alexandra**

ORTHONGEL, 5 rue des sardiniers, 29900 Concarneau, France  
Tel: +33 2 98 97 19 57, Fax: +33 2 98 50 80 32, E-Mail: amaufroy@orthongel.fr

**Merino, Gorka**

AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia - Gipuzkoa, España  
Tel: +34 94 657 4000; +34 664 793 401, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

**Morón Ayala, Julio**

Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, España  
Tel: +34 91 575 89 59, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

**Muniategi Bilbao, Anertz**

ANABAC-OPTUC, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo - Bizkaia, España  
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anertz@anabac.org; anabac@anabac.org

**Murua, Hilario**

AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, España  
Tel: +34 667 174 433, E-Mail: hmurua@azti.es

**Reyes, Nastassia**

IRD (UMR MARBEC) CRH, Avenue Jean Monnet, CS 30171, 34203 Sète Cedex, France  
Tel: +3301 440 57344; +33 642 355655, E-Mail: nastassia.reyes@ird.fr

**Rita, Gualberto**

Federação Pescas Açores, Rua Sao Salvador, 2, 9760-541 Praia da Vitória, Portugal  
Tel: +351 962 524 244; +351 295 513 053, Fax: +351 295 512 135, E-Mail: gualberto.rita@sapo.pt; federacaopescasacores@sapo.pt

**Rodrigues, Luis**

Diretor Regional das Pescas, Secretaria Regional do Mar, Ciência e Tecnologia, Rua Cônsul Dabney - Colónia Alema, 9900-014 Horta - Azores, Portugal  
Tel: +351 292 202 490; +351 91 413 1674, Fax: +351 292 293 166, E-Mail: luis.m.rodrigues@azores.gov.pt

**Santiago Burrutxaga, Josu**

Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, España  
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); 664303631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

**Uriarte, Iñaki**

Anabac - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo Bizkaia, España  
Tel: +34 94 688 28 06; +34 607 048 570, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: iñakiuriarte@pevasa.es; iuriarte@pevasa.es; anabac@anabac.org

**Urrutia, Xabier**

ANABAC - Asociación Nacional de Armadores de Buques Atuneros Congeladores, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo Bizkaia, España  
Tel: +34 94 688 0450; +34 656 708 139, Fax: +34 94 688 4533, E-Mail: xabierurrutia@pevasa.es; anabac@anabac.org

**Urtizbera, Agurtzane**

AZTI-Tecnalia / Itsas Ikerketa Saila, Herrera kaia. Portualdea z/g, 20110 Pasaia, Gipuzkoa, España  
Tel: +34 667 174 519, Fax: +34 94 657 25 55, E-Mail: aurtizbera@azti.es

**Zulueta Casina, Jon**

Director Gerente, ATUNSA, Lamera, nº 1- 2º, 48370 Bermeo Bizkaia, España  
Tel: +34 94 618 62 00, Fax: +34 94 618 61 28, E-Mail: jon@atunsa.com

***OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES***

**TAIPEI CHINOIS**

**Chou, Shih-Chin**

Section Chief, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng District, 10037  
Tel: +886 2 2383 5915, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: shihcin@ms1.fa.gov.tw

**Chung, I-Yin**

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, Operation Division, 3F., No. 14, Wenzhou St., Da'an Dist., 106  
Tel: +886 2 2368 0889 ext. 154, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: ineschung@ofdc.org.tw

**Kao, Shih-Ming**

Assistant Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City  
Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@mail.nsysu.edu.tw

**Su, Nan-Jay**

Assistant Professor, Department of Environmental Biology and Fisheries Science, No. 2 Pei-Ning Rd. Keelung, 20224  
Tel: +886 2 2462 2192 #5046, E-Mail: nanjay@ntou.edu.tw

**OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**ASSOCIAÇÃO DE CIENCIAS MARINHAS E COOPERAÇÃO - SCIAENA**

**Carvalho, Gonçalo**

SCIAENA, Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhao B1, 8005-139 Faro, Portugal  
Tel: +351 936 257 281, E-Mail: gcarvalho@sciaena.org; sciaena@sciaena.org

**Laborda Mora, Cristian Eugenio**

Humane Society International, La Concepción 81, Oficina 1507, 8320000 Providencia - Santiago de Chile  
Tel: +562 223 52973; +569 957 85269, E-Mail: cristian.laborda@celaborda.com; mblanco@celaborda.com

**INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF**

**Justel, Ana**

ISSF-Spain, C/ Francisco Giralte, 2, 28002 Madrid, España  
Tel: +34 91 745 3075, E-Mail: ajustel@iss-foundation.org

**PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW**

**Galland, Grantly**

Pew Charitable Trusts, 901 E Street, NW, Washington, DC 20004, United States  
Tel: +1 202 540 6953, Fax: +1 202 552 2299, E-Mail: ggalland@pewtrusts.org

**Samari, Mona**

Pew Charitable Trusts, 248A Marylebone Rd, Marylebone, London NW1 6JZ, United Kingdom  
Tel: +020 7535 4000, E-Mail: samarimonaocan@gmail.com

**THE INTERNATIONAL POLE & LINE FOUNDATION - IPNLF**

**Baske, Adam**

Director, Policy and Outreach, International Pole & Line Foundation, 52 Pine Street, South Portland, ME 01406, United States  
Tel: +1 207 747 9419, E-Mail: adam.baske@ipnlf.org

**Dronkers Londoño, Yaiza**

International Pole & Line Foundation, Groenhoedenveem 13, 1019 HM Amsterdam Noord-Holland, Netherlands  
Tel: +31 638 146 111, E-Mail: yaiza.dronkers@ipnlf.org

**PRÉSIDENT DU SCRS**

**Die, David**

SCRS Chairman, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami Florida 33149, United States  
Tel: +34 673 985 817, Fax: +1 305 421 4607, E-Mail: [ddie@rsmas.miami.edu](mailto:ddie@rsmas.miami.edu)

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6<sup>a</sup> planta, 28002 Madrid – Espagne  
Tel: +34/ 91 416 56 00 ; Fax: +34/ 91 415 26 12; E-mail: [info@iccat.int](mailto:info@iccat.int)

**Manel**, Camille Jean Pierre  
**Neves dos Santos**, Miguel  
**Ortiz**, Mauricio  
**Donovan**, Karen  
**García-Orad**, María José  
**Pinet**, Dorothée  
**Fiz**, Jesús  
**Moreno**, Juan Ángel  
**Peña**, Esther

**INTERPRÈTES DE L'ICCAT**

**Baena Jiménez**, Eva J.  
**Faillace**, Linda  
**Liberas**, Christine  
**Linaae**, Cristina  
**Meunier**, Isabelle  
**Tedjini Roemmele**, Claire

Appendice 3

**Prises nominales totales de la tâche I de thon obèse (BET) pour la période 2010-2017  
par CPC, type d'engin et mode de pêche.**

Prises nominales totales de la tâche I de thon obèse (BET) pour la période 2010-2017 par CPC, type d'engin et mode de pêche. TAC et quotas en vertu de la Rec. 16-01. Les prises de 2017 sont provisoires. Les prises des senneurs ont été ventilées par mode de pêche, pêche sous DCP et sur bancs libres (FS), sur la base des données disponibles la tâche II.

Fleet Group		Main Gear	Year							
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fleet A		Longline	39206	34761	32606	29524	33169	35445	30960	29965
		Purse seine FAD	12892	11450	11184	11188	10800	12557	13878	12316
		Purse seine FS	3682	3293	3989	2270	2602	1797	2872	1331
		Bait boat	6731	11725	9436	8115	8079	7135	5986	7655
		Other surf.	286	237	29	64	25	120	468	160
		<b>Fleet A Total</b>	<b>62797</b>	<b>61465</b>	<b>57244</b>	<b>51161</b>	<b>54675</b>	<b>57054</b>	<b>54163</b>	<b>51427</b>
Fleet B		Purse seine	8628	10302	9533	10149	11209	11744	13757	13764
		Longline	3314	3139	2338	2720	3601	4921	5312	4098
		Other surf.	192	766	1123	2698	4892	5585	5874	7126
		Bait boat	1000	694	822	1121	652	867	802	567
		<b>Fleet B Total</b>	<b>13133</b>	<b>14901</b>	<b>13815</b>	<b>16687</b>	<b>20354</b>	<b>23118</b>	<b>25745</b>	<b>25555</b>
		<b>Total (Fleet A + B)</b>	<b>75930</b>	<b>76366</b>	<b>71059</b>	<b>67849</b>	<b>75029</b>	<b>80172</b>	<b>79909</b>	<b>76982</b>

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 1 – BILBAO 2018

Fleet Group	CPCs	CPC_TAC Rec 16- 01	Main Gear	Year							
				2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
A	EUROPEAN UNION	16989	Purse seine FAD	8053	9176	8108	8054	7525	6417	8283	8359
			Purse seine FS	3152	2537	3151	2048	2467	1688	2709	1298
			Bait boat	5847	11214	9074	7654	7273	6571	5647	7346
			Longline	1278	973	726	966	1059	982	1115	1014
			Other surf.	286	237	29	64	25	120	468	160
	JAPAN	17696	Longline	15205	12306	15390	13397	13603	12391	10316	10977
	CHINESE-TAIBE	11679	Longline	13189	13732	10819	10316	13272	16453	13115	12028
	GHANA	4250	Purse seine FAD	4839	2274	3076	3134	3275	6141	5594	3957
			Purse seine FS	531	756	838	222	135	109	162	33
			Bait boat	883	511	362	461	806	564	339	309
			Other surf.						1		
	CHINA PR.	5376	Longline	5489	3720	3231	2371	2232	4942	5852	5514
	KOREA REP.	1486	Longline	2646	2762	1908	1151	1039	677	562	432
			Purse seine	0							
PHILIPPINES	286	Longline	1399	1267	532	1323	1964				
<b>Total Fleet A</b>				<b>62797</b>	<b>61465</b>	<b>57244</b>	<b>51161</b>	<b>54675</b>	<b>57054</b>	<b>54163</b>	<b>51427</b>

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 1 – BILBAO 2018

<b>B</b>	BRAZIL	Other surf.	22	210	555	2012	4332	4967	5336	6538
		Longline	1055	1452	1165	1377	1966	2606	2322	1044
		Bait boat	97	174	401	235	159	178	2	113
		Purse seine		5						
	CURAÇAO	Purse seine FAD	2401	3255	2548	1659	2021	2399	3277	2523
		Purse seine FS	346	232	402	340	336	174	322	321
	PANAMA	Purse seine FAD	2924	3438	1506	2728	2033	1240	1720	1132
		Purse seine FS	161	94	230	125	308	49	302	353
		Longline							315	105
	CABO VERDE	Purse seine FAD	542	911	698	1218	2249	2673	1625	991
		Purse seine FS	113	165	36	159	112	84	54	57
		Other surf.	1	1	1	1	7	7	1	5
	BELIZE	Purse seine FAD	160	345	611	848	962	1373	1048	672
		Purse seine FS	86	359	635	426	400	280	241	303
		Longline	48	556	12	103	163	224	474	287
	SENEGAL	Purse seine FAD						400	834	2677
		Purse seine FS						29	61	9
		Bait boat	843	215	226	639	361	501	577	287
		Other surf.	15	24	4	7	10	101	29	47
	UNITED STATES	Longline	443	603	582	509	584	574	386	572
Other surf.		128	119	286	372	275	257	138	202	
GUATEMALA	Purse seine FAD	784	210	173	137	804	317	922	1250	
	Purse seine FS	244	79	100	31	203	23	181	278	
GUINÉE Rep.	Purse seine FAD	402	525	1804	1674	1091				
	Purse seine FS	0	0	0	0	21				
EL SALVADOR	Purse seine FAD						969	1302	1510	
	Purse seine FS						23	148	215	
CÔTE D'IVOIRE	Purse seine FAD		47	601	627	438				
	Purse seine FS									
	Longline	576						465	311	
	Other surf.		2	0	54	3	12	79	31	

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 1 – BILBAO 2018

MAROC	Other surf.		201	210	220	220	209	250	288
	Longline	276	99	90	88	80	100	100	123
St VINCENT & GRENADINES	Longline	396	37	25	15	30	496	622	889
	Other surf.		1		1	0	0		0
NAMIBIA	Longline	133	26	196	35	186	371	236	264
	Bait boat	48	263	181	100	54	94	123	91
S. TOMÉ E PRINCIPE	Purse seine	91	100	103	107	110	633	421	393
	Other surf.	6							
SOUTH AFRICA	Longline	137	124	35	294	282	143	111	196
	Bait boat	8	28	12	142	50	50	10	22
	Other surf.	0							
CANADA	Longline	97	121	155	190	186	249	166	208
	Other surf.	5	16	12	7	32	9	6	6
VENEZUELA	Purse seine	49	223	87	70	121	88	112	107
	Longline	31	27	9	18	30	44	31	35
	Bait boat	5	14	2	6	18	0	13	10
UNITED KINGDOM (O.Territories)	Other surf.	11	190	51	19				
	Bait boat					10	44	77	44
	Longline	0	0	0	4	9	0		
TRINIDAD & TOBAGO	Longline	40	33	33	37	59	77	37	28
	Other surf.			0					
BARBADOS	Longline	12	6	11	10	23	30	19	24
	Other surf.		2	4	1	3	0	1	
VANUATU	Longline	42	39	23	9	4			
GUINEA ECUATORIAL	Purse seine		58						
	Other surf.				3	10	17	4	11
URUGUAY	Longline	23	15	2	30				
Guyana	Longline						6	25	10
LIBERIA	Other surf.							27	
MEXICO	Longline	3	1	1	2	1	2	2	2
NIGERIA	Other surf.	3	1	0					

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 1 – BILBAO 2018

	FRANCE (St-Pierre et Miquelon)	Longline	2			0	0			
	MAURITANIA	Longline							1	
	Non-contracting parties	Purse seine	324	257				989	1187	972
		Other surf.	0	0	0		0	6	4	
	<b>Total Fleet B</b>		<b>13133</b>	<b>14901</b>	<b>13815</b>	<b>16687</b>	<b>20354</b>	<b>23118</b>	<b>25745</b>	<b>25555</b>

**État des stocks des thonidés tropicaux**  
(Présenté par le président du SCRS)

# Rapport du SCRS de l'ICCAT État des stocks des thonidés tropicaux



2 July 2018 ICCAT Panel 2 Bilbao

## État des stocks des thonidés tropicaux de l'ICCAT en 2017

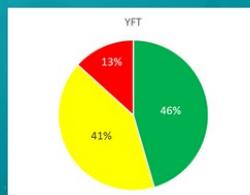
3 espèces, 4 stocks qui vivent dans des zones similaires, capturés ensemble par les mêmes engins de pêche, mais l'état de leurs stocks est différent.

Stock en 2014



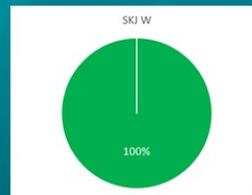
BET (2015)

Stock en 2014



YFT (2016)

Stock en 2013



SKJ Oeste (2014)

Le stock de listao de l'Est n'est probablement pas surexploité, ni victime de surpêche

2 July 2018 ICCAT Panel 2 Bilbao

## État des stocks des thonidés tropicaux de l'ICCAT en 2017

3 espèces, 4 stocks qui vivent dans des zones similaires, capturés ensemble par les mêmes engins de pêche, mais l'état de leurs stocks est différent

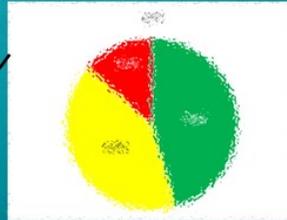
Stock en el 2017

Stock en el 2014

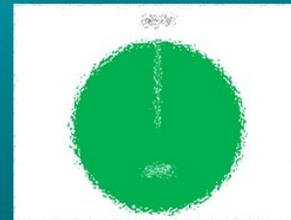
Stock en el 2013



BET (2018)



YFT(2016)

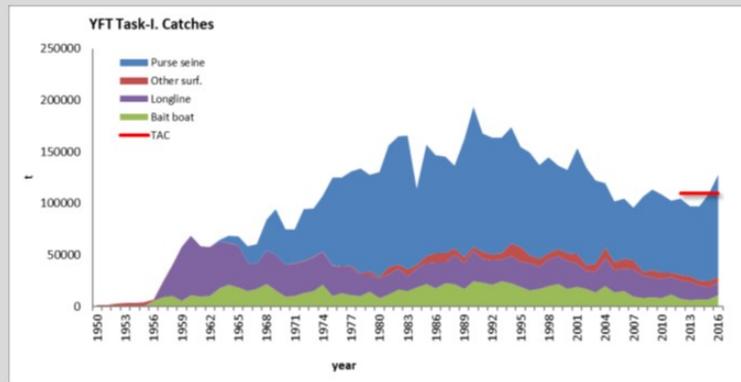


SKJ Oeste (2014)

Le stock de listao de l'Est n'est probablement pas surexploité, ni victime de surpêche

## Indicateurs halieutiques YFT

- 3 engins principaux
- (PS, BB, LL)
- Les prises totales de 194.000 t en 1990 ont été réduites à 109.810 t en 2015



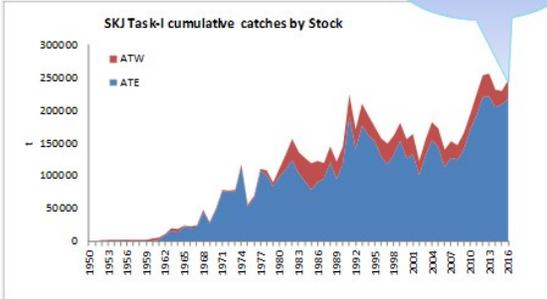
Prises 2016 127.800 t > 110.000 t (TAC depuis 2012)

# Indicateurs halieutiques SKJ

## Prises – tâches I et II

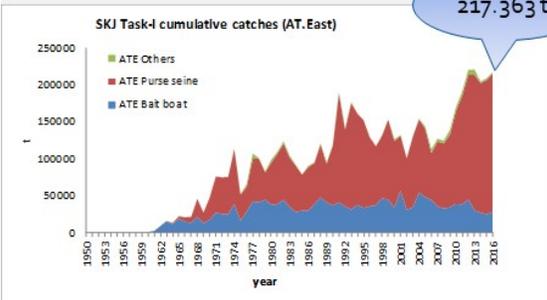


245.933 t

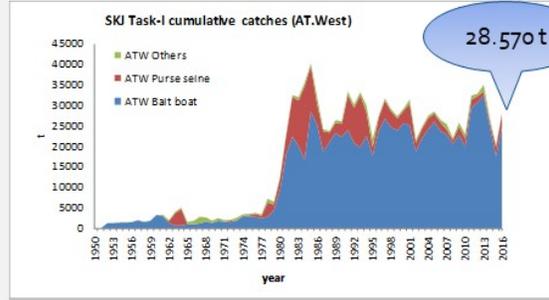


- Réduction des prises depuis les années 1990 (en raison d'une réduction de l'effort nominal de pêche et de l'effet du moratoire), suivie d'une forte augmentation ces dernières années (2012 record historique)
- La capturabilité du SKJ a augmenté au début des années 1990 en raison des prises sous objets flottants.

217.363 t



28.570 t



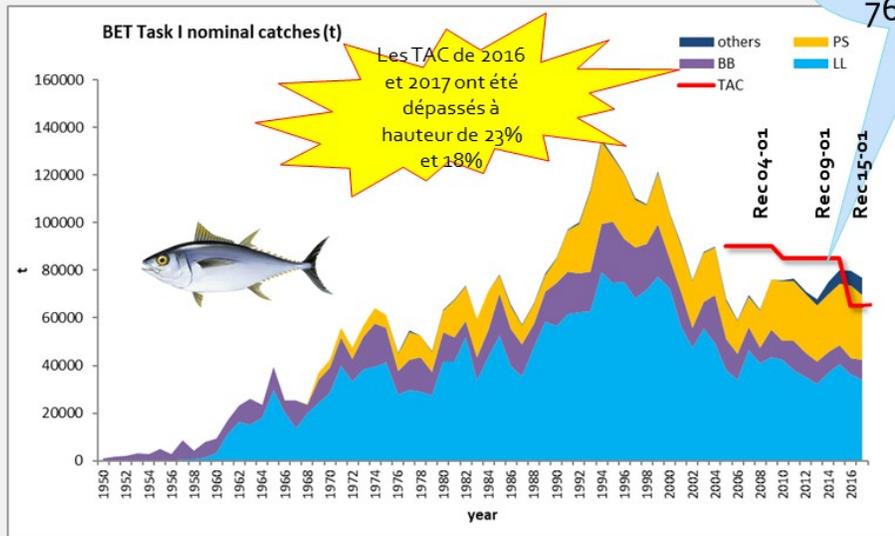
July 2018

ICCAT Panel 1 Bilbao

5

# Indicateurs halieutiques BET

2017\*  
76.982 t



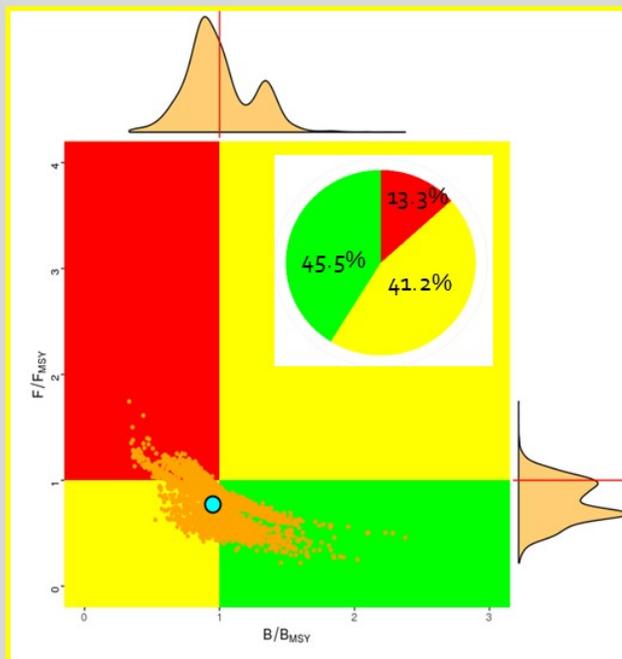
\* Préliminaire, à confirmer en octobre par le SCRS

July 2018

ICCAT Panel 1 Bilbao

# État du stock 2014 YFT

- Combinaison de 7 modèles avec un poids statistique identique.
- $B/B_{PME} = 0,95$ 
  - Surexploité
- $F/F_{PME} = 0,77$ 
  - Non victime de surpêche
- $PME = 126.000\text{ t}$



July 2018 ICCAT Panel 1 Bilbao

## Perspectives du YFT

- Le maintien du TAC actuel de 110.000 t aurait dû maintenir le stock en bonne santé jusqu'en 2017 avec plus de 68% de probabilité et avec 97% d'ici 2024.

TAC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
60,000	75	91	99	99	99	99	100	100
70,000	74	87	97	99	99	99	99	99
80,000	73	86	96	99	99	99	99	99
90,000	71	82	91	97	99	99	99	99
100,000	70	80	89	92	96	97	99	99
<b>110,000</b>	<b>68</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>92</b>	<b>95</b>	<b>96</b>	<b>97</b>
120,000	65	73	79	78	79	80	82	82
130,000	57	59	61	61	57	54	50	48
140,000	45	44	38	33	31	31	31	30
150,000	31	24	21	20	19	20	20	20

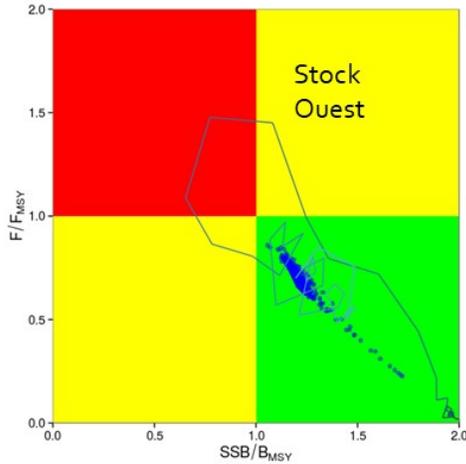
TAC

Probabilité combinée que  $B > B_{PME}$  et  $F < F_{PME}$

Étant donné que les prises réelles de 2016 ont dépassé les valeurs postulées pour les projections et le TAC (à hauteur de 16%), les pourcentages ci-dessus sont probablement optimistes.

# ÉTAT DES STOCKS

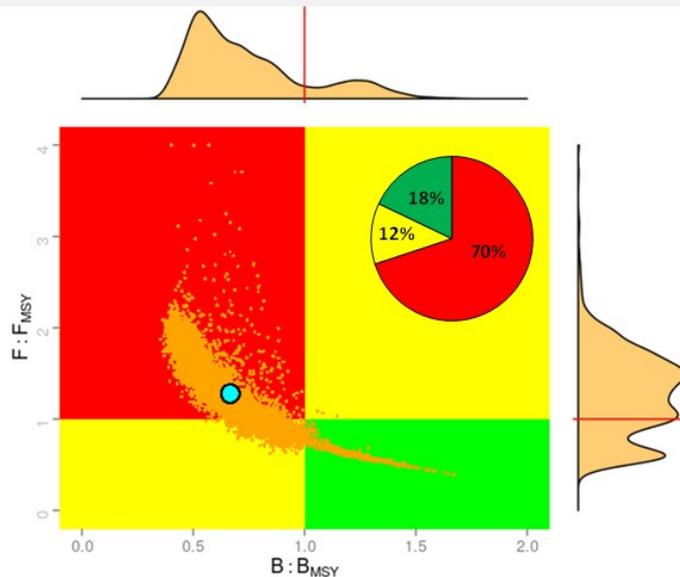
ICCAT CICTA CICAA 



	Atlantique Est	Atlantique Ouest
Production maximale équilibrée (PME)	Probablement supérieure aux estimations antérieures (143.000-170.000)	Approx. 30.000-32.000 t
Production actuelle (2016)	<b>217.363 t</b>	<b>28.570 t</b>
Production actuelle de remplacement	Non connue	Légèrement inférieure à 32.000 t
Biomasse relative ( $B_{2013}/B_{PME}$ )	Vraisemblablement >1	Probablement proche de 1,3
Mortalité par pêche ( $F_{2013}/F_{PME}$ )	Vraisemblablement <1	Probablement proche de 0,7
Mesures de gestion en vigueur	Rec. 16-01	Aucune

## Évaluation du BET 2015 État du stock en 2014

- ✓ Prise 2016 ~ 72.375 t
- ✓ Prise moyenne 2012-2016 ~ 72.911 t
- ✓ TAC 2016 65.000 t
  
- ✓ PME = 78.824 t.
- ✓ (67.725 – 85.009 t)
  
- ✓  $B_{2014}/B_{PME} \sim 0,67$
- ✓ (0,48–1,20) – Surexploité
  
- ✓  $F_{2014}/F_{PME} \sim 1,28$
- ✓ (0,62–1,85) - Surpêche



ICCAT CICTA CICA *Évaluation du BET*  
*Recommandation de gestion*

- Les projections indiquaient que des prises au niveau actuel du TAC de 65.000 t se traduiraient par une probabilité de 49% d’atteindre les objectifs de la Convention en 2028.
- Cette probabilité peut être améliorée avec des mesures supplémentaires (à savoir moratoire de la pêche sous DCP) convenues par la Commission.

**Probability of being in the green zone (B>Bmsy and F<Fmsy)**

Catch (000 t)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0	17	17	21	33	57	74	85	92	95	97	98	98	99	99
40	17	17	18	22	31	40	51	60	67	73	78	81	84	87
45	17	17	18	21	29	37	45	53	60	66	71	76	79	81
50	17	17	18	20	27	34	41	48	53	59	64	69	72	76
55	17	17	18	20	25	31	37	42	47	51	56	60	64	68
60	17	17	17	19	23	29	35	41	46	50	54	58	62	66
65	17	17	17	18	22	26	30	33	36	39	42	44	46	49
70	17	17	17	18	21	25	29	33	36	39	42	44	46	48
75	17	17	17	18	19	22	24	26	27	29	31	32	33	35
80	17	16	16	16	18	19	21	22	23	25	26	27	28	29
85	17	16	16	16	18	18	20	21	21	22	25	24	26	29
90	17	15	15	15	16	16	17	19	19	19	19	18	18	19
95	17	14	14	13	13	12	12	12	12	11	10	10	10	8
100	17	12	11	10	8	7	6	6	5	4	6	5	4	3

Résultats partiels et préliminaires de l'évaluation du thon obèse de 2018

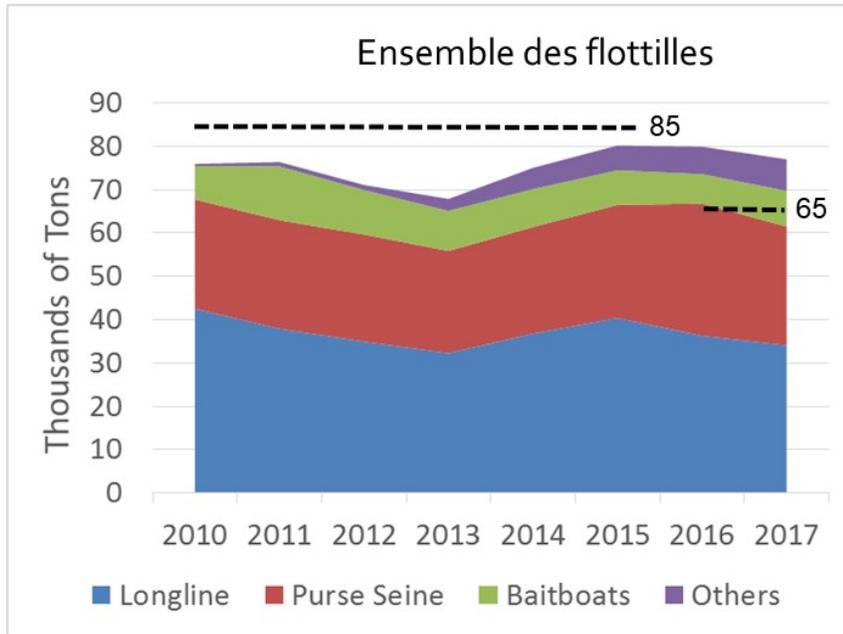


Réunion de préparation des données  
 23-27 avril, Madrid

Réunion d'évaluation  
 16 -20 juillet 2018



## Les prises de 2016 et 2017 ont dépassé le TAC

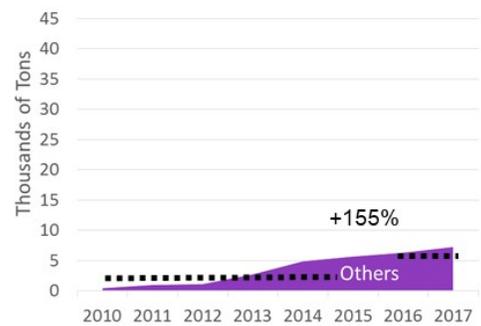
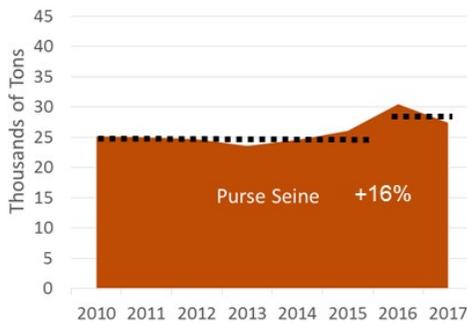
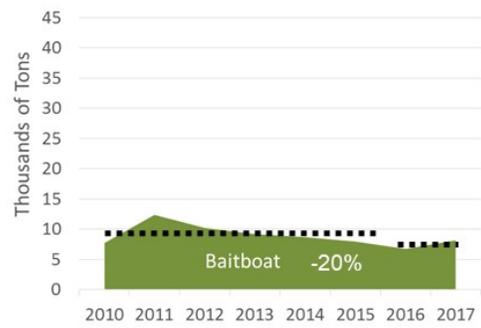
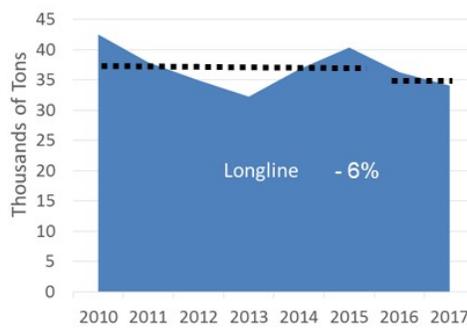


13

July 2018

ICCAT Panel 1 Bilbao

### Évolution de la prise annuelle moyenne en 2010-2015 et 2016-2017



14

July 2018

ICCAT Panel 1 Bilbao

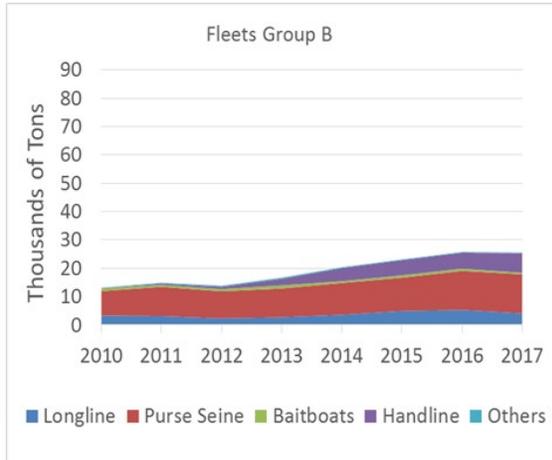
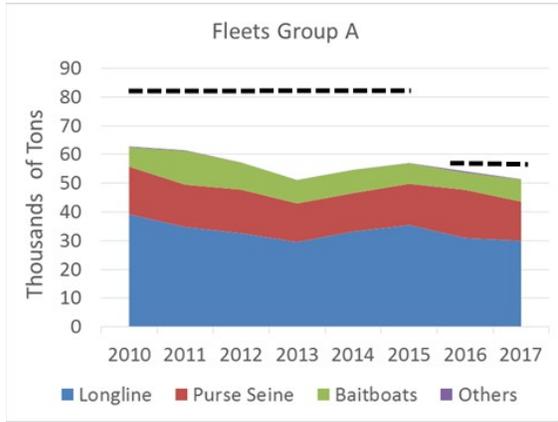


## Flottes soumises à des limites de captures



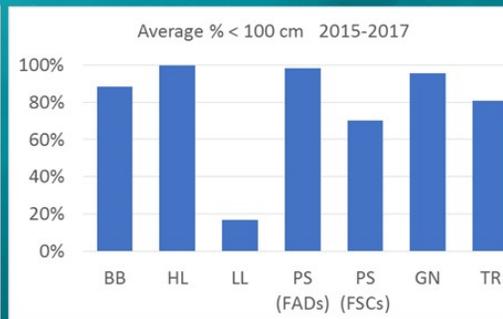
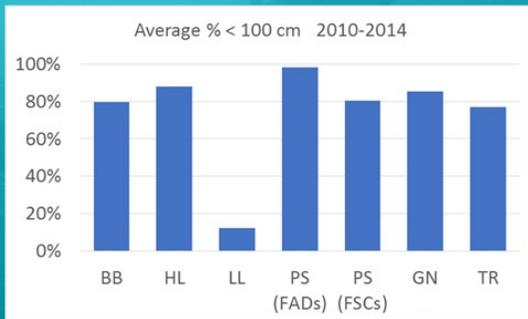
En vertu de la Rec. 16-01 paragraphe 3

En vertu de la Rec. 16-01 paragraphe 4

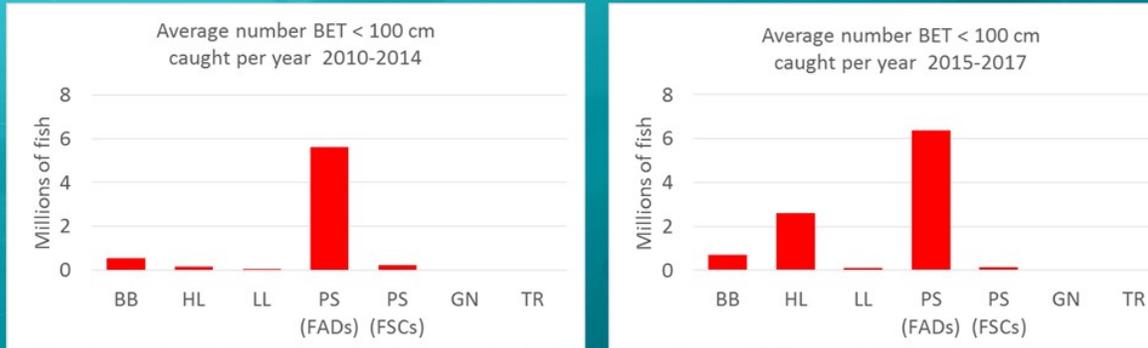


----- Limite de capture agrégée pour le groupe A

### Proportion de petits thons obèses BET (<100 cm) dans la prise, par groupe d'engin de pêche pour deux périodes récentes (2010-2014 et 2015-2017)



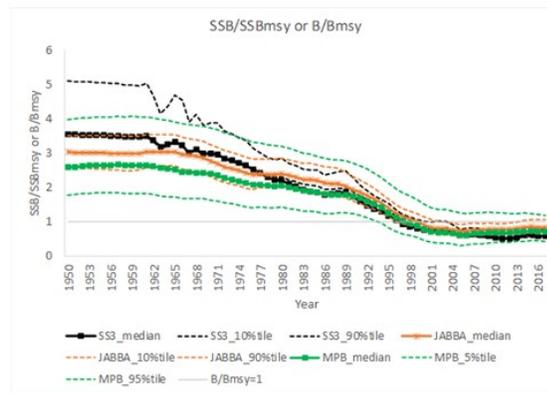
## Nombre moyen de petits thons obèses BET (<100 cm) capturés par année et par groupe d'engin de pêche pour deux périodes récentes (2010-2014 et 2015-2017)



### Modèles d'évaluation utilisés

- mpb: modèle de production en condition de non-équilibre
- JABBA: modèle de production bayésien.
- SS3: modèle statistique structuré par âge

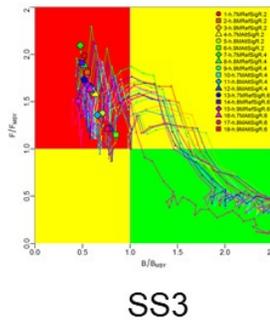
### LES TROIS MODÈLES ONT FOURNI DES RÉSULTATS D'ÉVALUATION COMPARABLES





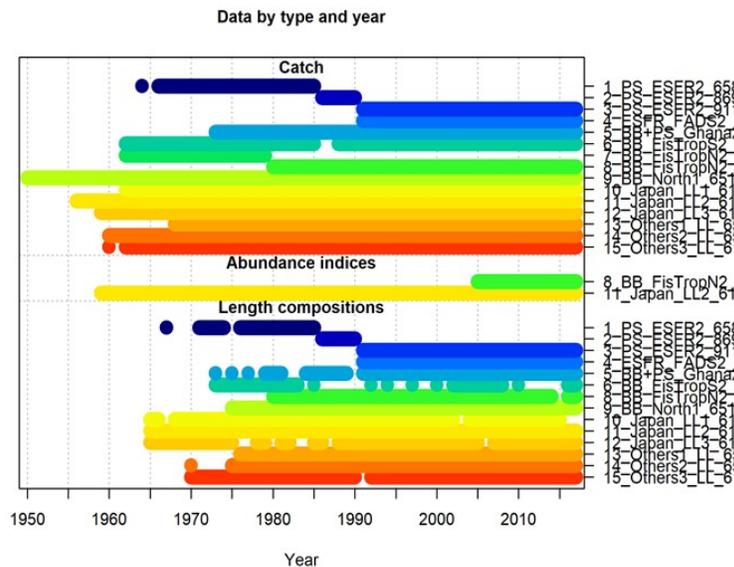
## L'AVIS EST FORMULÉ AU MOYEN DES RÉSULTATS DU SS3, CAR:

- IL UTILISE PLUS DE DONNÉES,
- IL PERMET DE MIEUX TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS DE LA COMPOSITION DE LA PÊCHERIE ET DE LA SÉLECTIVITÉ. ET
- IL PERMET DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LES IMPACTS DES PÊCHERIES SUR LES PETITS POISSONS.



## Modèle d'évaluation

Modèle SS avec 15 flottilles (combinaisons engin-zone-période)  
Captures + indices d'abondance + données de tailles des poissons)



## Résultats préliminaires : surpexploité et surpêche

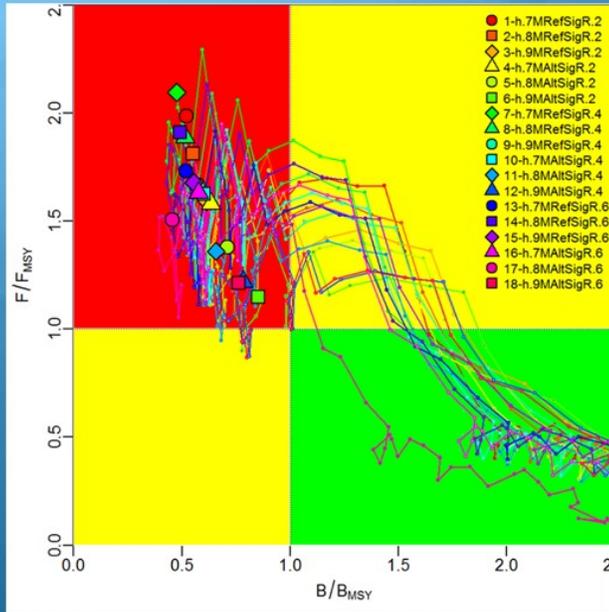
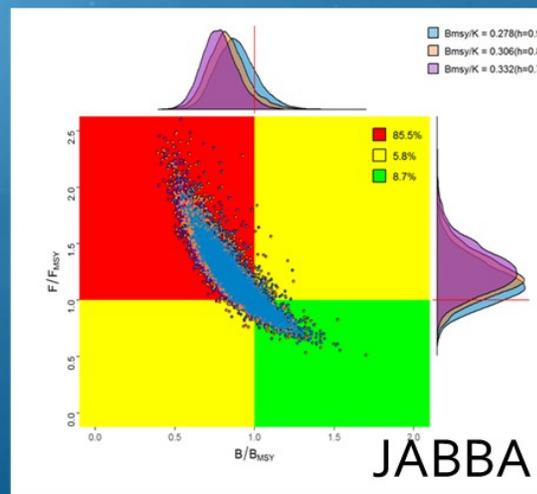
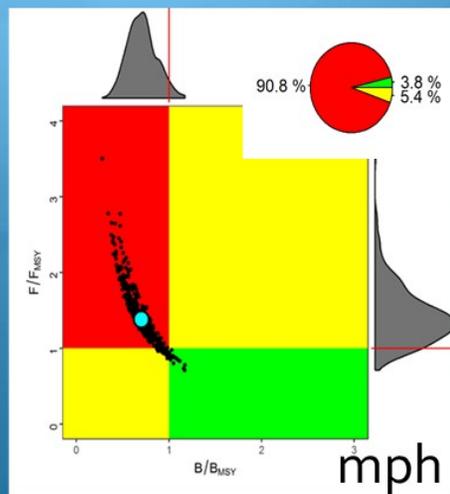


Diagramme de Kobe pour les 18 scénarios déterministes du modèle SS qui représentent la grille d'incertitude de référence.

La caractérisation complète de l'incertitude doit encore être achevée.

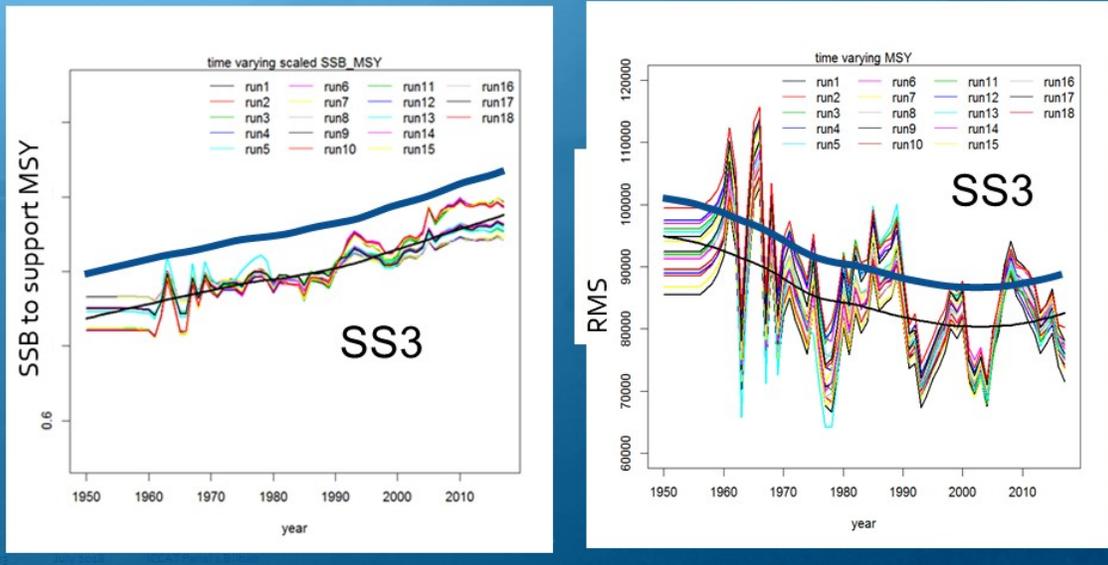
La matrice de projection de Kobe doit encore être achevée.

Les résultats des modèles de production sont similaires:  
**le stock est surexploité et victime de surpêche**



## Conséquences de l'augmentation des prises de petits poissons

- La biomasse de reproducteurs nécessaire pour maintenir la PME continue d'augmenter
- La PME actuelle est inférieure à celle qu'il y avait dans le passé

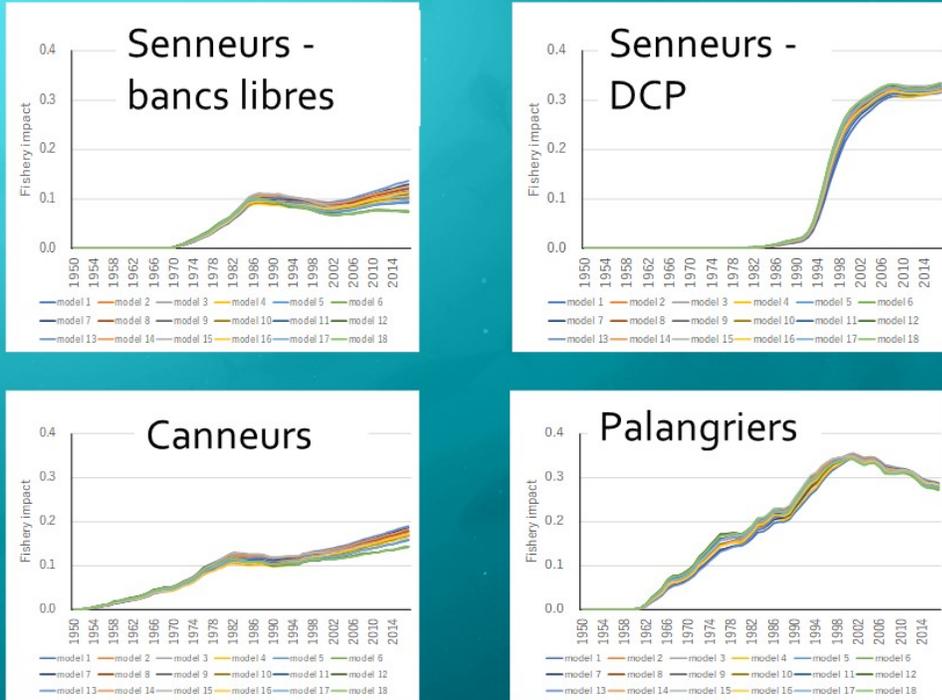


## Analyse de l'impact d'une pêcherie

La méthode se base sur l'estimation de l'évolution historique de la biomasse du stock reproducteur. Il est possible de déterminer l'impact d'une flottille individuelle en:

- supprimant du modèle de population la prise historique générée par cette flottille.
- Étant donné que cette prise est supprimée, le stock se met à croître en termes de biomasse du stock reproducteur.
- Cette croissance est une mesure du potentiel de croissance perdu découlant des ponctions de chaque flottille, et est donc un indicateur de l'impact historique cumulatif de chaque flottille sur la biomasse du stock reproducteur globale.
- Cette méthodologie a été appliquée à d'autres stocks (germon du Pacifique Nord) et utilise le même modèle SS<sub>3</sub> employé dans l'évaluation du stock.

INDICE DE L'IMPACT DE LA PÊCHERIE



Chaque ligne représente un scénario SS3 différent

## Indice de l'impact moyen de la pêche pour 2015-2017

Type d'engin	Indice de l'impact de la pêche (moyenne de 2015-2017) (**)
Senneurs - bancs libres	0,10
Senneurs - DCP (*)	0,32
Palangriers	0,28
Canneurs	0,16

(\*) inclut les flottilles de senneurs et de canneurs du Ghana

(\*\*) moyenne des 18 scénarios SS3

## Conclusions préliminaires (\*) de l'évaluation de 2018:

Les résultats de l'évaluation de 2018 sont les suivants:

- Les résultats sont moins incertains que ceux obtenus en 2015
- Le stock est toujours surexploité et victime de surpêche
- L'état du stock en 2017 a empiré depuis 2014
- L'évolution du stock depuis 2015 est conforme à la réponse que l'on escomptait avec les prises récentes qui ont dépassé le TAC en 2016 et 2017
- La PME est plus faible aujourd'hui qu'avant les années 1990 en raison de l'augmentation de la prise des petits poissons depuis les années 1990

(\*) à réviser par le SCRS après avoir finalisé les projections

## Recommandations de gestion (2017)

### Thonidés tropicaux

Le Comité continue de recommander que des mesures effectives devraient être élaborées afin de réduire la mortalité par pêche réalisée sous DCP et d'autres types de pêche qui capturent des petits spécimens d'albacore et de thon obèse.

### Listao

**Est:** l'augmentation des prises et de l'effort de pêche pourrait avoir des conséquences indésirables pour les spécimens juveniles d'albacore et de thon obèse capturés en combinaison avec le listao dans certaines pêcheries.

**Ouest:** les prises ne devraient pas dépasser la PME

### Thon obèse

La probabilité d'atteindre les objectifs de la Convention s'est réduite car les prises récentes ont dépassé le TAC de 65.000 tonnes.

**Éléments et options discutés au titre des points 7 et 8 de l'ordre du jour***(Document présenté par le président de la Sous-commission 1)*

Sur la base de l'accord général des membres de la Sous-commission 1 selon lequel les prises de thon obèse doivent être réduites, compte tenu du dépassement du TAC en 2016 et 2017 tout en tenant compte de l'avis scientifique le plus récent, et de la volonté des membres de la Sous-commission d'examiner un ensemble de possibilités qui, de manière conjointe, constitueraient un programme de rétablissement, les éléments suivants seront examinés lors de la réunion annuelle de l'ICCAT en 2018 :

- TAC fondé sur les recommandations du SCRS de 2018 d'abaisser la mortalité globale du stock. Sur la base de la matrice de Kobe qui sera élaborée par le SCRS, la Commission devra décider du TAC approprié ainsi que de l'année d'ici laquelle elle souhaite reconstituer le stock et de la probabilité de parvenir à ce rétablissement.
- Reddition de comptes accrue envers le TAC. La Commission doit trouver des moyens de s'assurer que les captures ne dépassent pas le TAC au moyen d'une gamme de mesures potentielles telles que :
  - Ajout de CPC dans le tableau de répartition du quota.
  - « Déclencheur » inférieur pour les CPC qui ne disposent pas d'allocation
  - Examen de l'accord concernant le partage du quota et de l'établissement d'allocations, en tenant compte des critères d'allocation
  - Poursuite des ajustements annuels du quota pour les CPC qui dépassent le quota.
  - Une somme de toutes les allocations de quotas, incluant un volume mis de côté pour les petits pêcheurs, qui est égale au TAC.
  - Réduction du % de report annuel pour le quota sous-consommé.
- Limites de capacité utilisées conjointement avec les limites de capture des CPC individuelles pour faciliter la reddition de comptes vis-à-vis du TAC. Un processus devrait être envisagé pour gérer efficacement la capacité, y compris la soumission à la Sous-commission 1, et l'évaluation par celle-ci, des plans de capacité et des exigences particulières des États en développement.
- Mesures visant à réduire la mortalité des juvéniles de thon obèse et d'albacore par diverses mesures possibles, telles que :
  - Réduction du nombre de DCP et de déploiements de DCP admissibles ou établissement de limites pour les opérations sous DCP.
  - Limitation du nombre de navires auxiliaires et de navires de support.
  - Incitations à utiliser des DCP biodégradables et éventuellement imposition de leur utilisation
  - Prolongation des fermetures spatio-temporelles
    - Fermeture dans l'ensemble de l'Atlantique de la pêche à la senne sous DCP pendant une période de temps définie
    - Autre prolongation des fermetures spatio-temporelles actuelles
  - Les mesures ci-dessus devraient être établies sur la base de l'avis formulé par le SCRS, bien que des mesures d'urgence puissent être adoptées avant que l'avis scientifique ne soit disponible. Pour que cet avis soit formulé, les CPC qui utilisent des DCP devront fournir des données détaillées sur l'utilisation des DCP au SCRS ou bien collaborer avec les autres CPC pour analyser un jeu de données consolidé de plusieurs flottilles, comme cela a été fait avec succès cette année au moyen d'un jeu de données palangrières opération par opération ayant servi à établir un indice de CPUE.
  - Étudier des façons de réduire l'impact des pêcheries ciblant les juvéniles de thon obèse.

- Le SCRS devrait élaborer une série de définitions des activités relatives aux DCP à prendre en compte lors de la prochaine réunion de la Commission.
- Compte tenu des mesures ci-dessus, il convient de prendre en compte les impacts négatifs possibles sur d'autres stocks de poissons
- Examen de l'amélioration du respect des mesures de MCS existantes, et mesures de contrôle supplémentaires de suivi, contrôle et surveillance, telles que :
  - Examen du respect des exigences actuelles en matière d'observateurs
  - Accroissement de la couverture par observateurs
  - Utilisation accrue du suivi électronique
  - Exigences de déclaration renforcées, p. ex. plans d'inspection, plans de la capacité, etc.
  - Autres mesures de MCS, en tenant compte des exigences particulières des États en développement, notamment en ce qui concerne les pêcheries artisanales à petite échelle.

En réponse à la demande du SCRS concernant l'élaboration d'objectifs opérationnels à l'appui du processus MSE, la Sous-commission a proposé ce qui suit :

- Le SCRS devrait fournir des projections de TAC pour les trois stocks de thonidés tropicaux pour une gamme de probabilités (50%, 55% et 60%) de se situer dans le quadrant vert de la matrice de Kobe pour les trois stocks de thonidés tropicaux simultanément.
- La réduction des prises de juvéniles de thon obèse devrait être atteinte afin d'accroître le niveau de la PME.

Appendice 6

Conclusions de la réunion du groupe de travail *ad hoc* chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT

								Non commencé / peu de progrès réalisés
								Progrès accomplis /travail supplémentaire nécessaire
								Achevé / progrès significatifs accomplis
Chapitre du rapport	Recommandations	DIREC-TION	PA 1	Calen-drier	Prochaines étapes proposées	Observations/ commentaires	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle
Thon obèse	13. Face au piètre état de ce stock, le Comité recommande que la gestion durable des thonidés tropicaux constitue une priorité immédiate de gestion pour l'ICCAT. Le même niveau d'engagement de l'ICCAT en faveur du thon rouge de l'est devrait être porté aux stocks de thonidés tropicaux.	PA1	X	S	Renvoyer à la Sous-commission 1 pour examen de la mise en œuvre de la Rec. 15-01 (telle que révisée par la Rec. 16-01) en 2017 et détermination des mesures nécessaires. La Sous-commission devrait examiner plus avant les mesures de gestion du thon obèse et prendre les mesures qui s'imposent compte tenu du nouvel avis scientifique découlant de la prochaine évaluation.	Les dispositions du paragraphe 6 des Recs 15-01 et 16-01 impliquent un examen des mesures de gestion si la prise totale dépasse le TAC.	<u>Évaluation du stock réalisée en 2018.</u> <u>Réunion intersessions de la Sous-commission 1.</u>	<u>Travail supplémentaire nécessaire pour progresser.</u>

<p><b>14.</b> Le Comité constate que la réduction du TAC n'a que 49% de probabilités de rétablir le stock d'ici 2028. Il recommande donc de rabaisser ce TAC encore davantage afin d'accroître la probabilité de rétablissement dans un laps de temps plus court.</p>	<p>PA1</p>	<p>X</p>	<p>S</p>	<p>Renvoyer à la Sous-commission 1 pour examen de la mise en œuvre de la Rec. 15-01 (telle que révisée par la Rec. 16-01) en 2017 et détermination des mesures nécessaires. La Sous-commission devrait examiner plus avant les mesures de gestion du thon obèse et prendre les mesures qui s'imposent compte tenu du nouvel avis scientifique découlant de la prochaine évaluation.</p>	<p>Les dispositions du paragraphe 6 des Recs 15-01 et 16-01 impliquent un examen des mesures de gestion si la prise totale dépasse le TAC.</p>	<p><u>Évaluation du stock réalisée en 2018. Réunion intersessions de la Sous-commission 1.</u></p>	<p><u>Travail supplémentaire nécessaire pour progresser.</u></p>
<p><b>15.</b> Notant que l'ICCAT a mis en place un Groupe de travail sur les DCP, le Comité recommande à l'ICCAT d'accorder la plus haute priorité à ces travaux, tout en poursuivant, en parallèle, l'initiative menée dans toutes les ORGP thonières visant à collecter des informations, des connaissances et des approches aux fins d'une gestion efficace des DCP dans les pêcheries de thonidés tropicaux à une échelle mondiale.</p>	<p>PA1</p>	<p>X</p>	<p>S</p>	<p>Des travaux sur des questions liées aux DCP sont déjà en cours de réalisation, notamment dans le contexte du groupe de travail sur les DCP. Ces travaux devraient être poursuivis et la Sous-commission 1 devrait les examiner dans le cadre des discussions sur les mesures de conservation et de gestion concernant les pêcheries de thonidés tropicaux.</p>	<p>Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.</p>	<p><u>Un GT technique a été établi au sein du GT conjoint sur les DCP des ORGP thonières afin de réaliser des travaux préliminaires tel que convenu lors de la première réunion du groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières.</u></p>	

RÉUNION INTERSESSIONS SOUS-COMMISSION 1 – BILBAO 2018

	<p><b>16.</b> Le Comité souligne que, d'après le SCRS, la fermeture spatio-temporelle n'a pas fonctionné et que son impact sur la réduction des prises de juvéniles de thon obèse et d'albacore est par conséquent négligeable. Le Comité recommande de réexaminer cette mesure, ce qui peut être réalisé, en partie, par des initiatives visant à limiter le nombre et l'utilisation des DCP.</p>	PA1	X	S	<p>Renvoyer à la Sous-commission 1 pour examen lors de la révision des mesures de conservation et de gestion concernant la pêcherie de thonidés tropicaux.</p>	<p>Des informations supplémentaires sur cette question devraient être fournies par le SCRS et le GT sur les DCP qui a déjà commencé à travailler sur cette question.</p>	<p><u>Le SCRS réalisera une analyse à présenter à la Commission.</u></p>	
Albacore	<p><b>19.</b> Le Comité recommande que l'ICCAT adopte un schéma d'allocation de quotas afin de gérer cette pêcherie, comme cela est déjà le cas pour le thon obèse</p>	PA1	X	S/M	<p>Renvoyer à la Sous-commission 1 pour examen annuel de la mise en œuvre de la Rec. 15-01, telle que révisée par la Rec. 16-01, et détermination des mesures nécessaires. La Sous-commission devrait examiner plus avant les mesures de gestion de l'albacore et prendre les mesures qui s'imposent compte tenu du nouvel avis scientifique découlant de la prochaine évaluation.</p>	<p>Les dispositions du paragraphe 11 des Recs 15-01 et 16-01 impliquent un examen des mesures de gestion si la prise totale dépasse le TAC.</p>	<p><u>À revoir compte tenu des données de capture actualisées et de la prochaine évaluation des stocks.</u></p>	

Listao	22. Le Comité recommande que les navires pêchant du thon obèse, de l'albacore et du listao dans la zone de la Convention soient couverts par la Rec. 15-01. Pour des raisons que le Comité ignore, les pêcheries de listao de l'Atlantique ouest ne semblent pas relever de la Rec. 15-01.	PA1	X	M	Renvoyer à la Sous-commission 1 pour examen annuel de la mise en œuvre de la Rec. 15-01, telle que révisée par la Rec. 16-01. La Sous-commission devrait examiner plus avant les mesures de gestion du listao et prendre les mesures qui s'imposent compte tenu du nouvel avis scientifique découlant de la prochaine évaluation.		<u>Aucune autre action n'est nécessaire car la combinaison des méthodes de pêche est différente dans l'Atlantique Ouest et Est. En ce qui concerne le stock du listao de l'Ouest, la Rec. 15-01 n'impose aucune mesure à la flottille car la combinaison des méthodes de pêche est différente de celle du stock de l'Est.</u>
Collecte et partage des données	6. Le Comité recommande de concevoir un mécanisme permettant aux petits pêcheurs occasionnels ne disposant pas d'allocation de pêche de déclarer leurs captures sans faire l'objet de sanctions.	COC	X	M	Renvoyer au COC, en coopération avec les autres organes pertinents, pour examen ainsi qu'aux Sous-commissions car la question pourrait également être abordée dans le contexte des recommandations de gestion.	Des efforts globaux devraient être coordonnés dans un premier temps par le PWG.	<u>À prendre en considération au fur et à mesure que la Commission élabore de nouvelles recommandations de gestion.</u>
	6. bis Le Comité conclut que l'ICCAT est très performante en termes de formulaires convenus et de protocoles de collecte de données, mais, en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire particulièrement dans le cas des espèces accessoires et des rejets.	SCRS	X	M			<u>La Rec. 17-01 a été adoptée aux fins de la réduction des rejets et devrait couvrir ce point.</u>

Thon obèse	<b>12.</b> Le Comité recommande que le thon obèse, qui est pêché en association avec des juvéniles d'albacore et de listao sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme.	SWSG M	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.	<u>La Sous-commission 1 note que ce travail est en cours de réalisation pour les trois principales espèces de thonidés tropicaux. Un processus MSE a été entamé pour les espèces de thonidés tropicaux en envisageant une approche plurispécifique.</u>
Albacore	<b>18.</b> Le Comité recommande que l'albacore, qui est pêché en association avec des juvéniles de thon obèse et de listao sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme.	SWSG M	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.	<u>La Sous-commission 1 note que ce travail est en cours de réalisation pour les trois principales espèces de thonidés tropicaux. Un processus MSE a été entamé pour les espèces de thonidés tropicaux en envisageant une approche plurispécifique.</u>
Listao	<b>21.</b> Le Comité recommande que le listao, qui est pêché en association avec des juvéniles d'albacore et de thon obèse sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme.	SWSG M	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.	<u>La Sous-commission 1 note que ce travail est en cours de réalisation pour les trois principales espèces de thonidés tropicaux. Un processus MSE a été entamé pour les espèces de thonidés tropicaux en envisageant une</u>

							<u>approche plurispécifique.</u>
Programmes de rétablissement	47. Le Comité recommande que l'ICCAT s'éloigne de la gestion réactionnelle actuelle visant à re-rétablir l'état des stocks par des programmes de rétablissement et se rapproche d'une politique plus proactive visant à développer des stratégies de gestion exhaustives à long terme pour les principaux stocks. Ces stratégies de gestions englobent les objectifs de gestion, les règles de contrôle de l'exploitation, la méthode d'évaluation des stocks, les indicateurs des pêcheries et le programme de suivi.	SWSG M	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet; Concerne également les futurs travaux des Sous-commissions.		
Allocations et opportunités de pêche	63. Le Comité estime qu'il existe des attentes légitimes de la part des CPC en développement concernant la révision périodique et l'ajustement des schémas d'allocation de quotas pour tenir compte de plusieurs évolutions, notamment des changements de la distribution géographique des stocks, des modalités de pêche et des objectifs de développement des	COM	X	S/M	Renvoyer aux Sous-commissions pour examen et détermination des mesures à prendre. La Commission coordonnera l'action entre les Sous-commissions.		

pêcheries des États en développement.							
64. Le Comité considère pertinent que les schémas d'allocation de quotas aient une durée fixe, jusqu'à sept ans, délai à l'issue duquel ils devraient être réévalués et ajustés si nécessaire.	COM	X	S/M	Renvoyer aux Sous-commissions pour examen et détermination des mesures à prendre. La Commission coordonnera l'action entre les Sous-commissions.			
65. Lors de la détermination des schémas d'allocation de quotas à l'avenir, le Comité propose que l'ICCAT envisage d'établir une réserve dans les nouveaux schémas d'allocation (par exemple, un certain pourcentage du TAC) afin de répondre aux demandes de nouvelles CPC ou de CPC en développement souhaitant développer leurs propres pêcheries de manière responsable.	COM	X	S/M	Renvoyer aux Sous-commissions pour examen et détermination des mesures à prendre. La Commission coordonnera l'action entre les Sous-commissions.			

Mesures intégrées de MCS	71. Évalue le besoin et la pertinence de développer encore davantage la couverture par les observateurs nationaux et non-nationaux à bord pour la pêche et les activités de pêche.	PWG	X	M	Renvoyer au PWG pour examen ainsi qu'aux Sous-commissions car les exigences découlant du programme d'observateur peuvent être convenues, et certaines ont été convenues, dans le cadre de mesures de gestion pour des pêcheries spécifiques.	L'évaluation du SCRS des exigences actuelles découlant du programme d'observateurs est en suspens en raison de l'absence de déclaration.	<u>L'élargissement de la couverture par observateurs par l'ICCAT est encore à l'examen. Les CPC concernées sont également priées de faire rapport sur leur couverture par observateurs dans leur rapport annuel. Demande au Comité d'application de confirmer si les CPC respectent les exigences visées par la Rec. 16-14.</u>
	72. Envisage d'étendre la couverture par le VMS, en adoptant des normes, des spécifications et des procédures homogènes et en transformant progressivement son système de VMS en un système de VMS entièrement centralisé.	PWG	X	S	Renvoyer au PWG pour examen car la Rec. 14-07 doit être révisée en 2017 en vertu du paragraphe 6. Renvoyer également aux Sous-commissions car les exigences liées au VMS peuvent être convenues, et certaines ont été convenues, dans le cadre de mesures de gestion pour des pêcheries spécifiques.		<u>Le groupe de travail IMM en a discuté lors de sa réunion d'avril 2018 au titre du point 5 a) de l'ordre du jour. Une proposition a été présentée et les discussions sont en cours.</u>

Exigences en matière de déclaration	<p><b>85.</b> Le Comité recommande que l'ICCAT, par l'intermédiaire de ses Sous-commissions 1 à 4, procède à un examen général des exigences actuelles en matière de déclaration, stock par stock, pour les données de la Tâche I et II incluses dans de multiples recommandations, afin de déterminer si les obligations de déclaration en question pourraient être réduites ou simplifiées.</p>	PWG	X	M	<p>Renvoyer au PWG afin qu'il procède à cet examen et présente ses conclusions et suggestions aux Sous-commissions pour approbation.</p>	<p>Cet examen impliquera de nombreuses recommandations, incluant des propositions élaborées par presque toutes les Sous-commissions. Le PWG est bien placé pour effectuer un examen global de l'ensemble de ces mesures. Le SCRS et le Secrétariat pourraient également fournir un appui à ce travail le cas échéant.</p>	<p><u>Demande que, après avoir reçu les contributions du groupe de travail sur la déclaration en ligne avant le 30 juin, le Secrétariat distribue aux organes subsidiaires une liste des exigences de déclaration et de la manière dont elles sont utilisées. La Sous-commission peut déterminer les exigences de déclaration qui sont inutiles ou redondantes parmi celles-ci.</u></p>
	<p><b>87.</b> Le Comité recommande que l'ICCAT envisage d'inclure une disposition dans les nouvelles recommandations, en vertu de laquelle les exigences de déclaration ne prendraient effet qu'après un délai de 9 à 12 mois. Ce délai permettrait aux États en développement de s'adapter aux nouvelles exigences et revêt une importance particulière alors que le volume et/ou la nature de la déclaration ont significativement changé. Les difficultés que rencontrent les États en</p>	COM	X	S	<p>Renvoyer à tous les organes de l'ICCAT susceptibles de recommander des exigences de déclaration contraignantes pour examen lors de la rédaction de ces recommandations. La Commission coordonnera l'action entre les organes.</p>		

	développement à instaurer de nouvelles exigences de déclaration/administratives à court terme sont avérées dans le contexte de l'application. La possibilité d'appliquer immédiatement les nouvelles exigences de déclaration pour les CPC développées pourrait naturellement être maintenue si les CPC le jugent opportun.							
Prise de décision	<b>91.</b> Examine ses pratiques de fonctionnement afin de renforcer la transparence dans la prise de décisions, notamment sur l'allocation des possibilités de pêche et les travaux du groupe des Amis du Président.	COM	X	S	La Commission coordonnera l'action entre les organes.	La mise en œuvre de la Rés. 16-22 permettra d'accroître la transparence du processus des Amis du Président du COC.	<u>Remarque : Opportunités de nature transparente, ouverte et participative pour toutes les CPC compte tenu des critères d'allocation des opportunités de pêche de l'ICCAT. Point non lié au COC ou aux amis du Président</u>	
Présentation de l'avis scientifique	<b>114.</b> Le Comité recommande que la Commission adopte des objectifs de gestion et des points de référence spécifiques pour tous les stocks. Ils permettraient d'orienter le SCRS dans ses travaux et d'améliorer l'homogénéité de l'avis du SCRS.	SWSG M	X	S	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.			

<p><b>115.</b> Le Comité recommande de soutenir vivement les règles de contrôle de l'exploitation par le biais de l'Évaluation de la stratégie de gestion.</p>	<p>SWSG M</p>	<p>X</p>	<p>S</p>	<p>Renvoyer au SWGSM et aux Sous-commissions pour examen. Des travaux sur cette question sont en cours.</p>		<p><u>L'ICCAT a commencé un processus de MSE pour les trois principales espèces de thonidés tropicaux en 2018.</u></p>	
<p><b>116.</b> Le Comité recommande que dans le cadre de l'approche de précaution l'avis comportant le plus d'incertitudes soit, en fait, mis en œuvre plus rapidement.</p>	<p>COM</p>	<p>X</p>	<p>S</p>	<p>La Commission coordonnera l'action entre les organes, ce qui inclut le renvoi aux Sous-commissions pour leur examen lors de la rédaction d'une nouvelle mesure de conservation et gestion ou lors de la révision d'une mesure en vigueur.</p>	<p>Lié à la recommandation 43.</p>	<p><u>La Sous-commission 1 tiendra compte de cette recommandation lors de l'élaboration de nouvelles mesures de gestion.</u></p>	